

Avis de la Corporation LACTIVITÉ Pêche Lac-Saint-Jean

Concernant la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan



Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le 24 août 2004



CORPORATION LACTIVITÉ PÊCHE LAC-SAINT-JEAN

ATTENDU QUE la Corporation LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean (CLAP) a pour mandats la conservation et la mise en valeur des ressources halieutiques ainsi que la gestion de la pêche sportive dans l'aire faunique communautaire (AFC) du lac Saint-Jean;

ATTENDU QUE le tronçon aval de la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan, s'étendant sur 34 km entre les chutes de la Chaudière et la limite sud de la réserve aquatique projetée, fait actuellement partie de l'AFC du lac Saint-Jean;

ATTENDU QUE ce tronçon de la rivière Ashuapmushuan constitue le principal secteur de reproduction de la ouananiche du lac Saint-Jean et qu'il fournit 40 à 60 % des captures sportives au lac Saint-Jean;

ATTENDU QUE la protection de cet habitat représente une condition essentielle à la conservation de l'espèce et que le statut projeté de réserve aquatique garantit cette condition;

ATTENDU QUE la protection des stocks reproducteurs durant la montaison et la fraye représente une autre condition essentielle à la conservation de l'espèce et que la Corporation dispose d'une expertise reconnue à cet égard;

ATTENDU QUE d'autres espèces que la ouananiche (doré, brochet et corégone) font actuellement l'objet d'une pêche sportive en aval des chutes de la Chaudière et que cette activité n'est pas préjudiciable à ces espèces ni à la ouananiche;

ATTENDU QUE la réglementation de la pêche sportive relève des responsabilités du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et que ce dernier dispose de tous les pouvoirs en cette matière;

ATTENDU QUE la gestion responsable de la ouananiche requiert prioritairement un suivi des stocks reproducteurs dans la rivière Ashuapmushuan;

PAR CONSÉQUENT :

La Corporation appuie le projet du ministère de l'Environnement d'instaurer une réserve aquatique sur la rivière Ashuapmushuan;

La Corporation recommande que les modalités de protection de la ouananiche dans la réserve aquatique soient discutées et établies avec le Conseil de conservation et de mise en valeur de ladite réserve;

La Corporation privilégie le *statu quo* réglementaire en aval des chutes de la Chaudière;

La Corporation recommande que le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, responsable de la gestion de la ouananiche, assure un suivi des stocks reproducteurs dans la rivière Ashuapmushuan;

La Corporation est disposée à participer ponctuellement aux travaux du Conseil de conservation et de mise en valeur de la réserve aquatique à titre d'intervenant extérieur.

LA PÊCHE SPORTIVE

dans l'AFC

DU LAC SAINT-JEAN



- **Le cycle ouananiche-éperlan**
- **Rapports annuels 2002-2003**
- **Principales règles 2004**

Table des matières

3	Mot du président
4	Le cycle ouananiche-éperlan au lac Saint-Jean
13	Autorisation de pêcher, permis de pêche et Fête de la pêche
14	Périodes de pêche
15	Limites de prise, de possession et de taille
16	Carte de l'AFC du lac Saint-Jean
18	Dépositaires de l'autorisation de pêcher
20	Sites de mise à l'eau
21	Location d'embarcations, carte bathymétrique, hébergement et camping
22	Rapports annuels 2002-2003
30	Description technique de l'AFC du lac Saint-Jean
31	Conseil d'administration et partenaires financiers

Photos en couverture :

Lac Saint-Jean : Alain Dumas

Jeunes éperlans : © Paul Laramée 2004

Conception graphique et cartographie : Joane Bilodeau,
IMAGO concept

Impression : Imprimerie Le Réveil

Tirage : 15 000 copies

AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE

Une *aire faunique communautaire* (AFC) est un plan d'eau ou un ensemble de plans d'eau publics où la pêche sportive est gérée par une corporation sans but lucratif, en vertu d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires. La pratique de la pêche sportive dans une AFC requiert une *autorisation de pêcher* émise par l'organisme gestionnaire et les droits perçus auprès des usagers sont utilisés à des fins de conservation et de mise en valeur des ressources halieutiques.

AFC DU LAC SAINT-JEAN

L'AFC du lac Saint-Jean a été créée en 1996 par la Société de la faune et des parcs du Québec, sur l'initiative des MRC Maria-Chapdelaine, Lac-Saint-Jean-Est et Domaine-du-Roy. Celles-ci désiraient encadrer la pêche sportive au lac Saint-Jean pour y assurer la pérennité des ressources halieutiques et maximiser les retombées socio-économiques de l'activité, principalement à l'égard de la ouananiche dont la renommée déborde largement les frontières régionales. L'AFC du lac Saint-Jean englobe le lac Saint-Jean, une partie de 16 tributaires et le lac à Jim. Consulter la page 30 pour la description technique de l'AFC et les pages 16-17 pour la carte de l'AFC.

CORPORATION LACTIVITÉ PÊCHE LAC-SAINT-JEAN

La Corporation LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean (CLAP) est une corporation publique sans but lucratif qui gère la pêche sportive en saison estivale dans l'AFC du lac Saint-Jean. À ce titre, la Corporation assure le suivi annuel de la pêche sportive en lac (ouananiche et doré) ; elle protège les frayères à doré les plus vulnérables au printemps ; elle protège les rivières à ouananiche durant la montaison et la fraye ; elle contribue à la restauration, au développement et à la mise en valeur des ressources halieutiques et leurs habitats ; elle réalise et supporte des projets de recherche sur la ouananiche, le doré, l'éperlan et leurs habitats.

La Corporation est administrée par un conseil composé de 18 administrateurs représentant les divers intérêts concernés : les pêcheurs sportifs (4), les villégiateurs (3), la Fédération québécoise de la faune (3), les MRC du Lac-Saint-Jean (3), l'industrie touristique, hydroélectrique et forestière (3), les commerçants de pêche (1) et le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (1). Les postes réservés aux pêcheurs et villégiateurs sont électifs et les autres sont comblés par nomination. L'assemblée générale annuelle des membres se déroule au printemps et elle alterne chaque année d'une MRC à l'autre. La Corporation finance ses opérations principalement grâce aux ventes d'autorisations de pêcher ; les fonds supplémentaires proviennent de contributions annuelles ou ponctuelles de différents partenaires financiers.



Pêche à la ouananiche : joindre l'utile à l'agréable

Depuis 25 ans, de nombreuses mesures ont été mises de l'avant pour assurer la pérennité de la ouananiche et la qualité de la pêche sportive au lac Saint-Jean. Dans ce contexte, le dernier déclin de la ouananiche et la « fermeture » de la pêche en 2003 furent un véritable choc pour nous tous. Quoi faire d'autre après toutes les interdictions de pêche en rivière ? La réduction des saisons de pêche ? La baisse des quotas ? Les ensemencements massifs ? La remise à l'eau des petites ouananiches ? Le suivi et la protection de la ressource ?

De toute évidence, il manquait des ingrédients à la recette et il devenait prioritaire pour la Corporation d'établir un diagnostic clair de la situation. La tâche était immense : il fallait analyser 30 ans de statistiques de toutes sortes; revoir les recherches des années 60, 70 et 80; intégrer les plus récentes découvertes, notamment sur l'éperlan; prendre connaissance des pratiques de gestion américaines; et relire les journaux régionaux sur presque un siècle.

Pour l'essentiel, la synthèse de cette fascinante analyse se résume comme suit. Le lac Saint-Jean ne peut pas supporter plus de ouananiches qu'il est capable d'en nourrir. Contrairement au saumon qui pâture dans l'immensité des océans, l'aire d'engraissement de la ouananiche est limitée. Le maximum est d'environ 100 000 petites ouananiches (saumoneaux), ce qui correspond à 3 500 reproducteurs en rivière. Au-delà de cette limite, la prédation sur l'éperlan devient démesurée : les invités au banquet sont alors trop nombreux.

La ouananiche et l'éperlan sont intimement liés au lac Saint-Jean. Tellement que l'abondance des deux espèces y fluctue suivant un cycle prédateur-proie comparable à celui du lynx et du lièvre. Les séries statistiques disponibles démontrent que trois cycles d'abondance se sont succédés durant le dernier quart de siècle. Ils furent précédés d'un autre cycle qui aurait atteint son apogée vers 1970. Par ailleurs, la revue des journaux de l'époque suggère que la ouananiche est périodiquement « menacée » depuis les années 40.

Les deux derniers déclins de la ouananiche furent d'une sévérité étonnante considérant toutes les interventions faites pour les prévenir. Nous savons maintenant que la raison de ces déclins fut l'adoption « tous azimuts » de mesures qui ont constamment intensifié la prédation sur l'éperlan. A tel point que celui-ci est quasiment disparu en 2001. Autrement dit, trop, c'est comme pas assez !

Longtemps perçue comme une cause majeure des déclins de la ouananiche, la pêche sportive doit être réhabilitée, valorisée et encouragée. Elle constitue en effet le meilleur moyen, sinon le seul, pour ne pas dépasser le maximum admissible de 3 500 reproducteurs dans les rivières. Il est d'ailleurs évident, rétrospectivement, que nous n'avons pas assez pêché lors des fameuses saisons de 1996, 1997, 1998 et 1999.

Nos pratiques de gestion devront donc changer. À l'avenir, la réglementation de la pêche sportive devra être modifiée régulièrement pour s'ajuster aux circonstances et son utilisation devra être assouplie. Sans quoi le cycle de la ouananiche et de l'éperlan continuera de fluctuer d'un extrême à l'autre.

La pêche à la ouananiche au lac Saint-Jean est une activité récréative unique. C'est là un fait depuis longtemps reconnu. Ce qui l'était beaucoup moins, c'est qu'elle peut atténuer les hauts et les bas de la ouananiche et de l'éperlan. Il s'agit là d'un virage marquant dans notre façon de voir et de pratiquer notre passe-temps favori.

En ce sens, la réouverture de la pêche en 2004 – le 18 juin – représente un premier pas dans la bonne direction. Je vous invite donc, cet été, à vous tenir au parfum des histoires de pêche et, mieux encore, à redevenir conteur. Car dorénavant, pêcher la ouananiche, c'est joindre l'utile à l'agréable !

Stéphane Dufour
Représentant des pêcheurs
dans Lac-Saint-Jean-Est

LE CYCLE DE LA OUANANICHE ET DE L'ÉPERLAN AU LAC SAINT-JEAN

L'éperlan est la proie naturelle de la ouananiche et sa principale nourriture durant toute sa vie en lac.

L'éperlan arc-en-ciel est un petit poisson qui ressemble au capelan (figure 1). Il vit en bancs entre deux eaux, peut vivre jusqu'à cinq ans et se reproduit à partir de deux ans. La fraye se déroule en mai dans « l'estuaire » des rivières Ashuapmushuan et Péribonka et elle coïncide avec la crue printanière. Les alevins naissent une quinzaine de jours plus tard et dérivent au lac où ils se nourrissent de micro-organismes animaux (zooplancton). Ces jeunes éperlans de l'année atteignent 2 cm (3/4 po) de longueur en juillet et dès lors, ils représentent le fourrage annuel de la ouananiche et sa principale nourriture durant toute sa vie en lac (figure 2).

L'éperlan constitue la proie naturelle de la ouananiche, celle qu'elle préfère à toute autre et qu'elle pourchasse sans relâche, même quand il est peu abondant (figure 3). Cette préférence universelle est si prononcée que la ouananiche consomme peu d'autres poissons que l'éperlan. Lorsque ce dernier n'est pas disponible en quantité suffisante, la ouananiche se rabat sur les insectes, mais absorbe moins de nourriture et grossit moins rapidement. L'éperlan est en outre une proie d'importance variable pour le doré, la lotte (loche) et la perchaude.

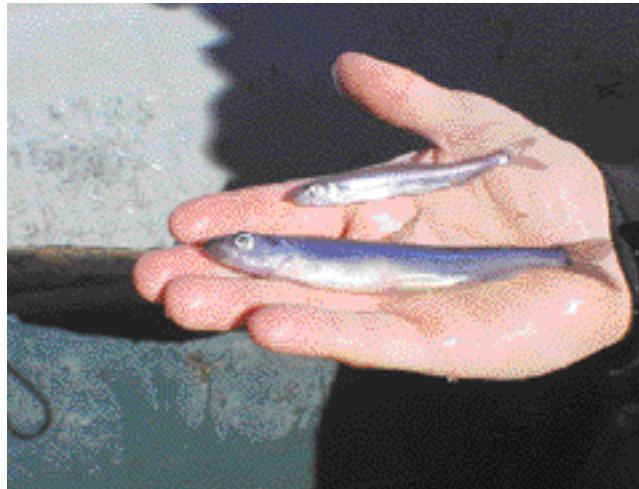


Figure 1 – Éperlan arc-en-ciel nain adulte (en haut) et éperlan arc-en-ciel normal adulte (en bas); les deux variétés sont présentes au lac Saint-Jean. L'éperlan constitue la proie préférée de la ouananiche et une proie d'importance variable pour le doré, la lotte (loche) et la perchaude.



Figure 2 – Jeunes éperlans de l'année âgés d'environ deux mois, nés au début de l'été et capturés en août lors du chalutage pratiqué par Faune et Parcs Québec pour suivre l'abondance des stocks. Ces petits poissons représentent le fourrage annuel de la ouananiche à compter de juillet et sa principale nourriture durant toute sa vie en lac.

L'éperlan supporte

l'engraissement en lac

des saumoneaux et son

abondance influence la

croissance et la survie de

la ouananiche.

L'éperlan joue un rôle primordial dans la production de ouananiche : il supporte l'engraissement en lac des jeunes ouananiches produites en rivière (saumoneaux), à raison d'environ 0,5 kg (1 lb) par année en moyenne au lac Saint-Jean (figures 4-5). Un saumoneau mesure à peu près 15 cm de longueur (6 po) et pèse à peine 25 g (1 oz) à son arrivée au lac, après deux ou trois ans de vie en rivière. Une ouananiche adulte (reproducteur) mesure 45 à 60 cm de longueur (18-24 po) et pèse 1 à 2 kg (2-4 1/2 lb) après deux à quatre ans passés en lac à se gaver d'éperlan.



Figure 4 – Jeune ouananiche âgée de deux ou trois ans de rivière capturée lors de sa dévalaison printanière vers le lac Saint-Jean; elle porte alors l'appellation de «saumoneau». À son arrivée en lac, le saumoneau mesure à peu près 15 cm de longueur (6 po) et pèse à peine 25 g (1 oz).

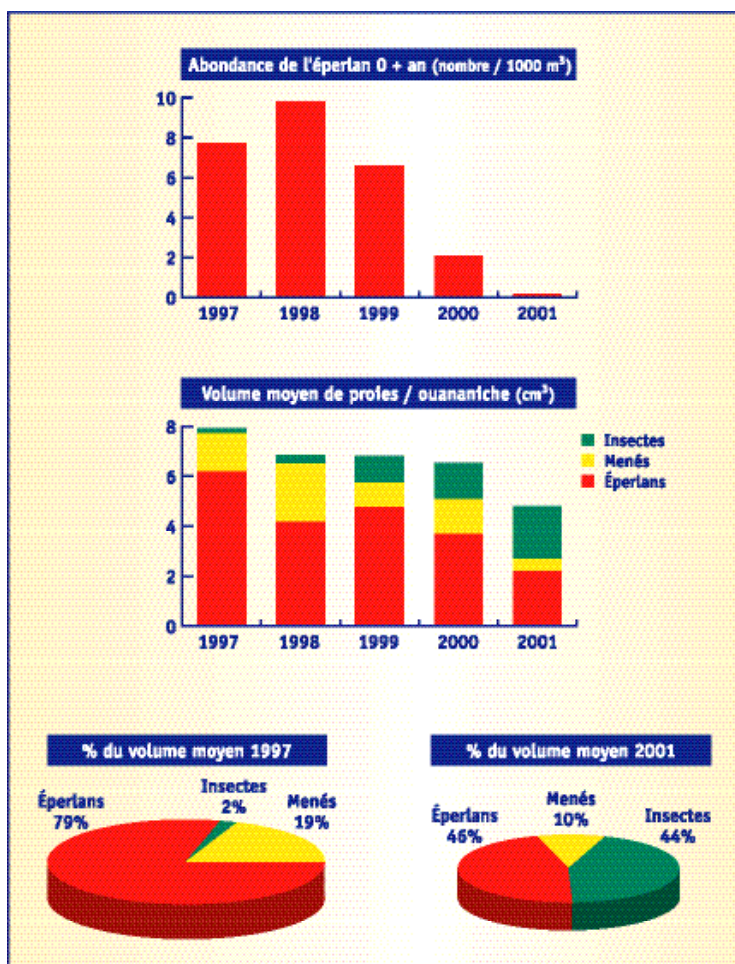


Figure 3 – Composition volumétrique du régime alimentaire de la ouananiche en juin au lac Saint-Jean en relation avec l'abondance de l'éperlan (Adapté de Michel Legault, Faune et Parcs Québec, données non publiées et Renald Lefebvre, Faune et Parcs Québec, 2003). La ouananiche consomme peu d'autres poissons que l'éperlan, même quand il est peu abondant ; elle se rabat alors sur les insectes mais absorbe moins de nourriture et grossit moins rapidement.

L'abondance de l'éperlan influence la croissance et la survie de la ouananiche, particulièrement durant sa première année en lac alors que le saumoneau multiplie 20 fois son poids. Un poisson qui mange à satiété grossit plus rapidement, atteint une plus grande taille et bénéficie d'une meilleure survie qu'un autre qui n'y parvient pas, surtout s'il s'agit d'un poisson de petite taille. La production d'éperlan influence donc tous les aspects de la production de ouananiche en lac : l'abondance des stocks et des captures, la taille moyenne des poissons et leur biomasse (poids total), les montaisons de reproducteurs et leur productivité (taux de retour en rivière).

L'éperlan est peu productif au lac Saint-Jean en raison des mauvaises conditions de reproduction et son abondance y est généralement faible.

La Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) mesure l'abondance annuelle de l'éperlan au lac Saint-Jean depuis une dizaine d'années. Une forte correspondance prévaut entre les données recueillies et la taille moyenne de la ouananiche à deux ans de lac. Cette corrélation et les statistiques de taille de la ouananiche permettent de rétrocalculer l'abondance historique de l'éperlan jusqu'en 1973 (figure 6).

Selon ces calculs, l'éperlan a connu trois grands cycles d'abondance au lac Saint-Jean durant le dernier quart de siècle et son abondance y reste

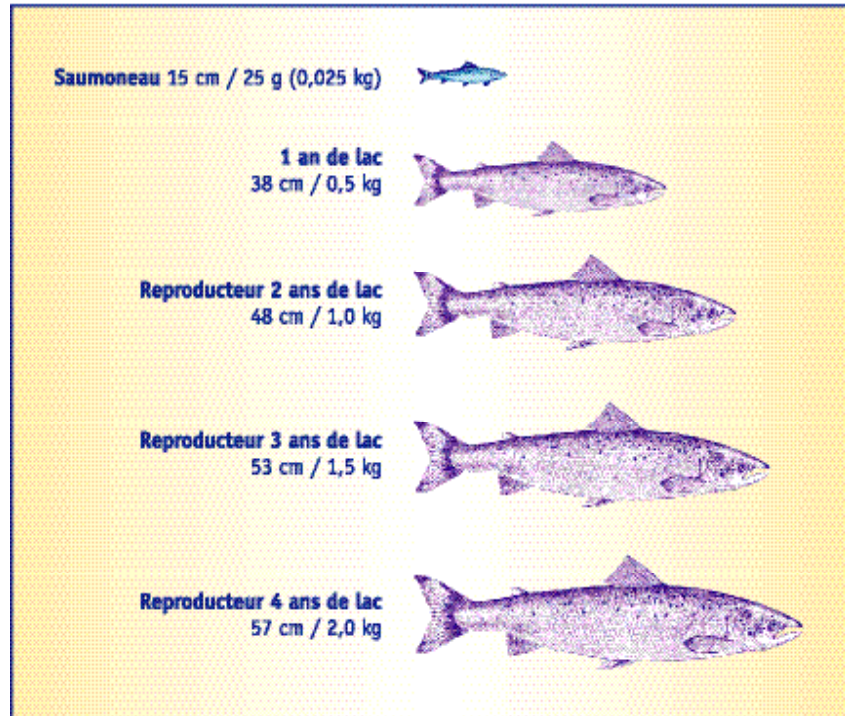


Figure 5 – Illustration de la croissance moyenne de la ouananiche au lac Saint-Jean à partir de l'arrivée en lac du saumoneau. Durant leur première année de lac, qu'on peut associer à leur adolescence, les saumoneaux multiplient 20 fois leur poids et ils exercent une intense prédation sur les jeunes éperlans de l'année.

généralement faible. Par exemple, les densités mesurées au lac Saint-Jean s'avèrent en moyenne cinq fois moindres qu'au lac Memphrémagog, même si ce dernier abrite d'importantes populations de prédateurs d'éperlan – ouananiche, touladi, truite arc-en-ciel et truite brune notamment.

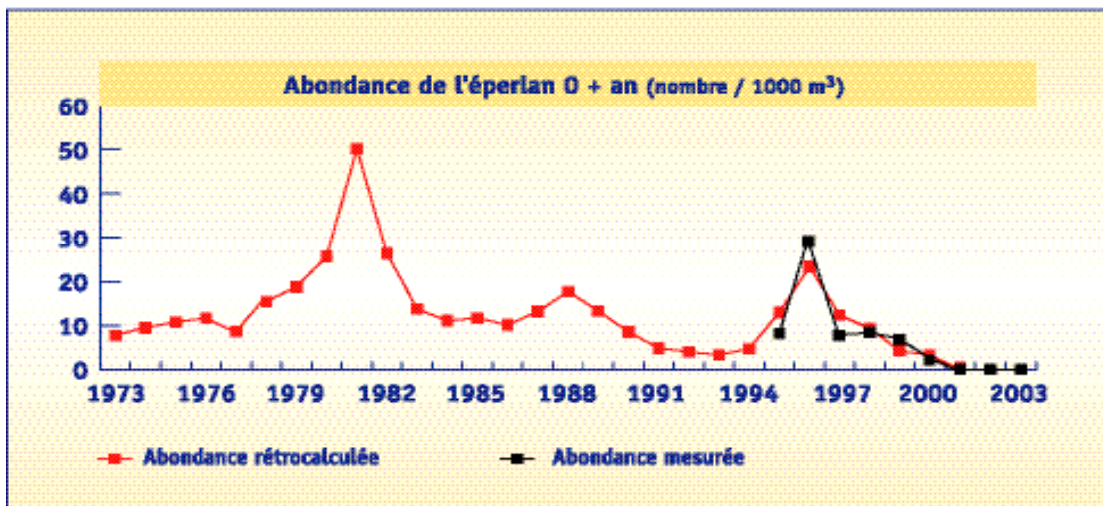


Figure 6 – Abondance historique de l'éperlan au lac Saint-Jean, rétrocalculée à partir de la relation entre l'abondance de l'éperlan mesurée par Faune et Parcs Québec (Michel Legault, données non publiées) et la taille moyenne de la ouananiche à deux ans de lac.

Bien que ces deux plans d'eau diffèrent à maints égards, le lac Memphrémagog renferme d'excellents habitats de reproduction pour l'éperlan – soit de petits ruisseaux à fond graveleux –, contrairement au lac Saint-Jean où la fraye se déroule dans les pires conditions – dans « l'estuaire » de grandes rivières à fort débit et sur fond sableux instable. Ces conditions extrêmes affectent la survie des œufs et le rendement de la ponte, de sorte que l'éperlan est peu productif au lac Saint-Jean et seul un très grand nombre de reproducteurs peut y assurer une forte production.

Les saumoneaux exercent une intense prédation sur les jeunes éperlans de l'année et celle-ci affecte la production d'éperlan.

Durant leur première année en lac qu'on peut associer à leur adolescence, les saumoneaux multiplient 20 fois leur poids initial (figure 5) et pour ce faire, ils s'empiffrent littéralement de

jeunes éperlans de l'année. À eux seuls, les saumoneaux consommeraient plus de 70 % de la quantité totale de jeunes éperlans consommés annuellement par l'ensemble des ouananiches de moins de quatre ans de lac (Geneviève Tremblay, Université du Québec à Chicoutimi, 2004).

Les saumoneaux exercent donc une intense prédation sur les jeunes éperlans de l'année et celle-ci affecte la production d'éperlan au lac Saint-Jean, qui varie inversement à l'abondance des saumoneaux (figure 7). Une forte production de saumoneaux génère une forte prédation sur les jeunes éperlans, une raréfaction des éperlans reproducteurs et une réduction de la production d'éperlan. À l'inverse, une faible production de saumoneaux favorise un accroissement des stocks d'éperlans.

Ce constat indique qu'au lac Saint-Jean, la ouananiche et l'éperlan évoluent dans une étroite relation prédateur-proie dynamique et fragile, dont l'équilibre dépend de l'abondance relative des deux espèces.

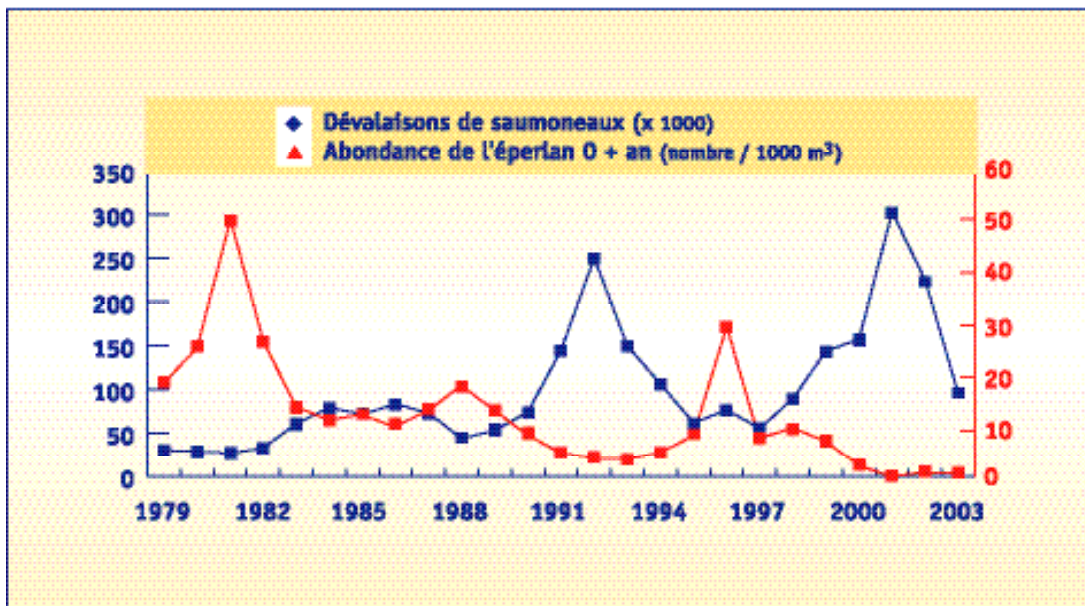


Figure 7 – Évolution de la production d'éperlan et de la production de saumoneaux au lac Saint-Jean. La production d'éperlan varie à l'inverse de la production de saumoneaux parce que ceux-ci exercent une intense prédation sur les jeunes éperlans de l'année.

L'éperlan limite sévèrement la production de ouananiche : le lac ne pourrait engraisser plus de 100 000 saumoneaux de façon récurrente, soit l'équivalent d'environ 3 500 reproducteurs en rivière.

La production de ouananiche dépend essentiellement de la production de saumoneaux des rivières et de la production d'éperlan qui soutient leur engraissement en lac (capacité de support). Un des deux facteurs s'avère toujours limitant par rapport à l'autre et c'est lui qui, ultimement, limite et détermine la production maximale soutenable du système et le rendement moyen correspondant – exprimé en kilogramme de ouananiche par hectare d'eau (kg/ha). Autrement dit, un lac ne peut produire plus de ouananiches qu'il est capable de produire de saumoneaux ou d'en engraisser.

Les montaisons de ouananiches dans les tributaires du lac Saint-Jean ont atteint des records entre 1983 et 1998 – jusqu'à 10 000 reproducteurs certaines années – et les rivières ont subséquemment produit jusqu'à 300 000 saumoneaux naturels etensemencés – soit l'équivalent de leur potentiel maximal (figure 8). Dans les années suivantes, le lac a produit un rendement moyen d'à peine 0,13 kg de ouananiche/ha, qui compte parmi les plus faibles connus. D'autre part, la production de ouananiche a varié en fonction de l'abondance de l'éperlan, mais à l'inverse de celle des saumoneaux.

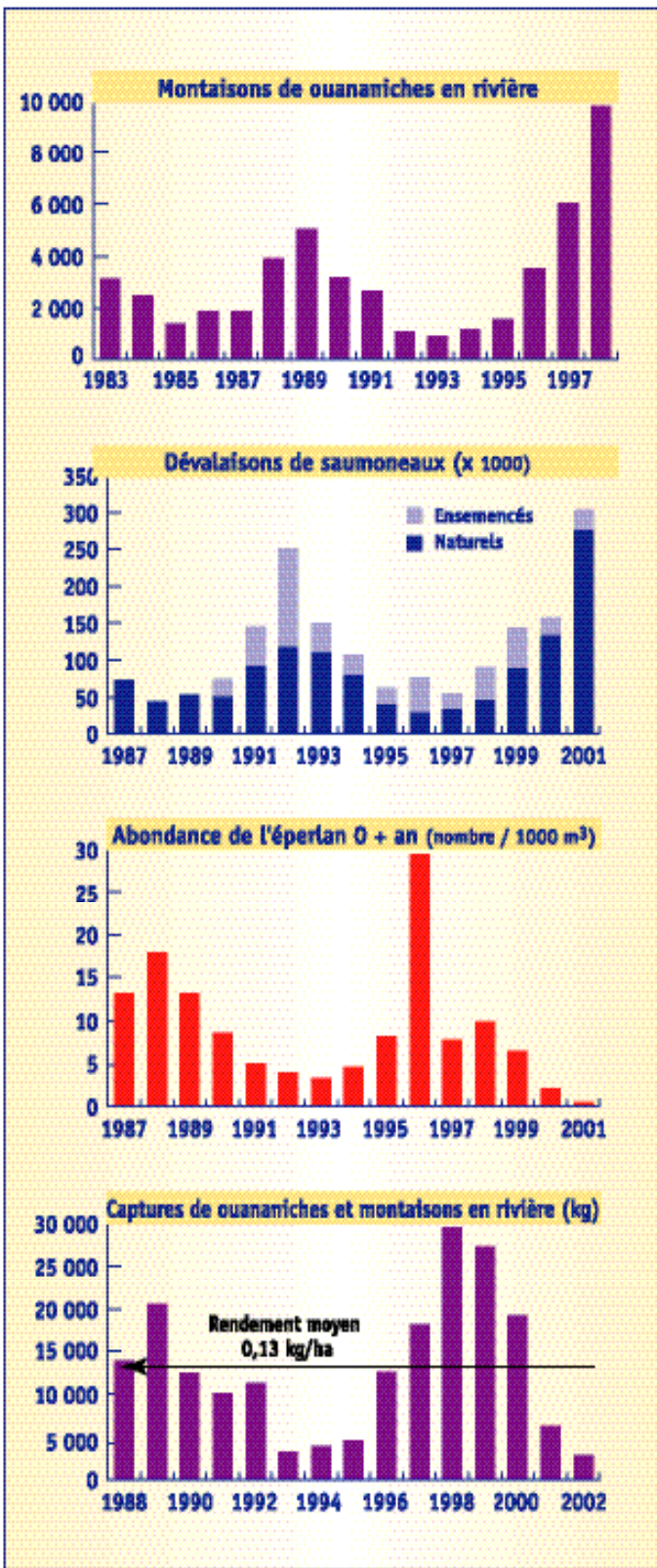


Figure 8 – Évolution de la production de ouananiche au lac Saint-Jean selon les montaisons de reproducteurs en rivière, la production de saumoneaux et la production d'éperlan. La production de ouananiche varie en fonction de la production d'éperlan mais à l'inverse de la production de saumoneaux.

Ces constats indiquent que la production d'éperlan limite sévèrement la production de ouananiche au lac Saint-Jean. Le lac ne pourrait engraisser plus de 100 000 saumoneaux de façon récurrente, soit l'équivalent d'environ 3 500 reproducteurs en rivière (figure 9). Lorsque la production des rivières excède 100 000 saumoneaux, il s'ensuit une prédation excessive qui réduit rapidement la production d'éperlan et, par le fait même, la production de ouananiche.

De trop fortes montaisons de ouananiches s'avèrent donc néfastes et aussi peu productives, à moyen terme, que de trop faibles montaisons. Dans la rivière Mistassini par exemple, le rendement de chaque année de fraye varie du simple au quintuple selon l'abondance de l'éperlan : 10 reproducteurs peuvent en rapporter jusqu'à 50 lorsque l'éperlan est abondant, mais un seul quand l'éperlan est rare.

L'abondance de la ouananiche et celle de l'éperlan fluctuent suivant un cycle prédateur-proie comparable à celui du lynx et du lièvre.

L'éperlan s'avère peu productif au lac Saint-Jean et les saumoneaux exercent une intense prédation sur les jeunes éperlans de l'année. La production de ouananiche en lac varie donc en fonction de la production d'éperlan, pendant que celle-ci varie à l'inverse de la production de saumoneaux (figure 9). Par conséquent, l'abondance de la ouananiche et celle de l'éperlan fluctuent périodiquement suivant un cycle prédateur-proie de sept à neuf ans

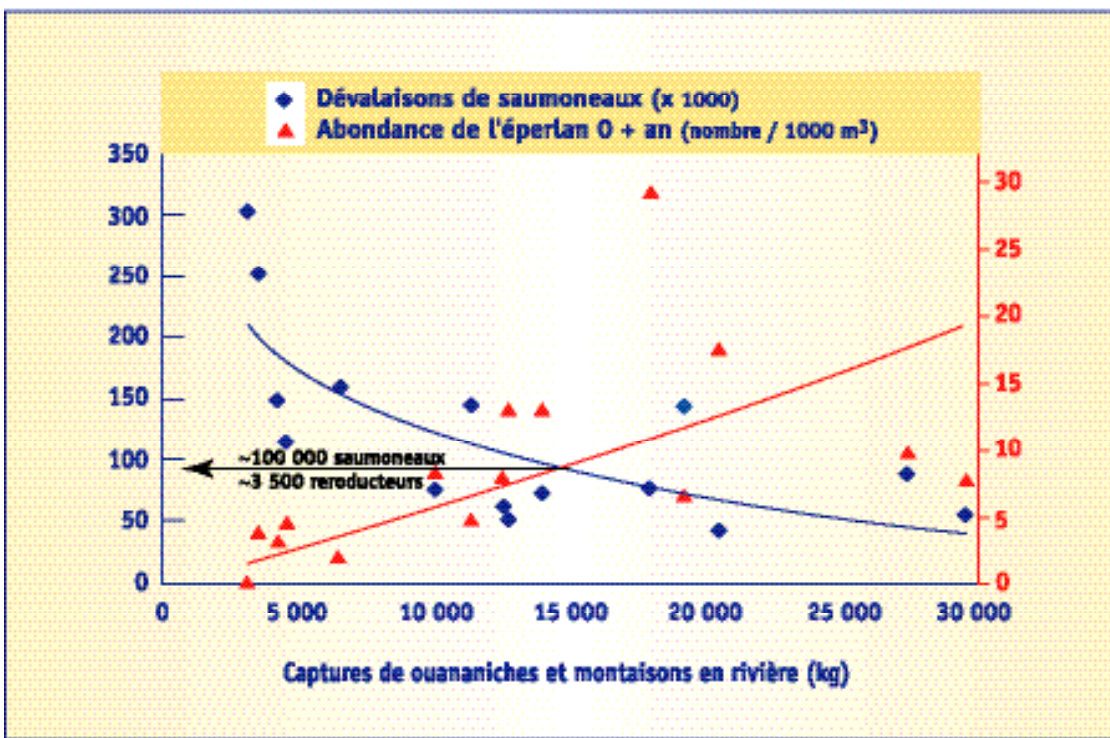


Figure 9 – Relation entre la production de saumoneaux, la production d'éperlan et la production de ouananiche au lac Saint-Jean. La production d'éperlan limite sévèrement la production de ouananiche : le lac ne pourrait engraisser plus de 100 000 saumoneaux de façon récurrente, soit l'équivalent d'environ 3 500 reproducteurs en rivière.

(figure 10), comparable à celui du lynx et du lièvre.

Les séries statistiques disponibles indiquent clairement que trois cycles d'abondance se sont succédés depuis la fin des années 70. Ils furent précédés d'un autre cycle qui aurait atteint son apogée en 1969-71, alors que les rivières Ashuapmushuan et aux Saumons accueillait d'importantes montaisons de ouananiches – de l'ordre de 5 000 reproducteurs selon certaines évaluations. Par ailleurs, une revue historique des journaux de l'époque suggère que des « crises » périodiques de ouananiche, correspondant sans doute à des creux du cycle, sont survenues vers le milieu des années 40, 50, 60 et 70.

Le fonctionnement du cycle ouananiche-éperlan, schématisé à la figure 11, se résume sommairement comme suit. Lorsque les montaisons de ouananiches en rivière augmentent, les dévalaisons de saumoneaux s'accroissent et la prédation sur les jeunes éperlans s'intensifie, tandis que les stocks d'éperlans reproducteurs et la production d'éperlan décroissent. La croissance en lac des ouananiches ralentit, leur taille diminue et les mortalités augmentent, de sorte que les stocks de ouananiches, le rendement de la pêche et les montaisons en rivière déclinent. Cette chaîne d'évènements s'inverse ensuite grâce à une réduction de la production de saumoneaux et de la prédation sur les jeunes éperlans, qui favorise un regain de la production d'éperlan et de la production de ouananiche.

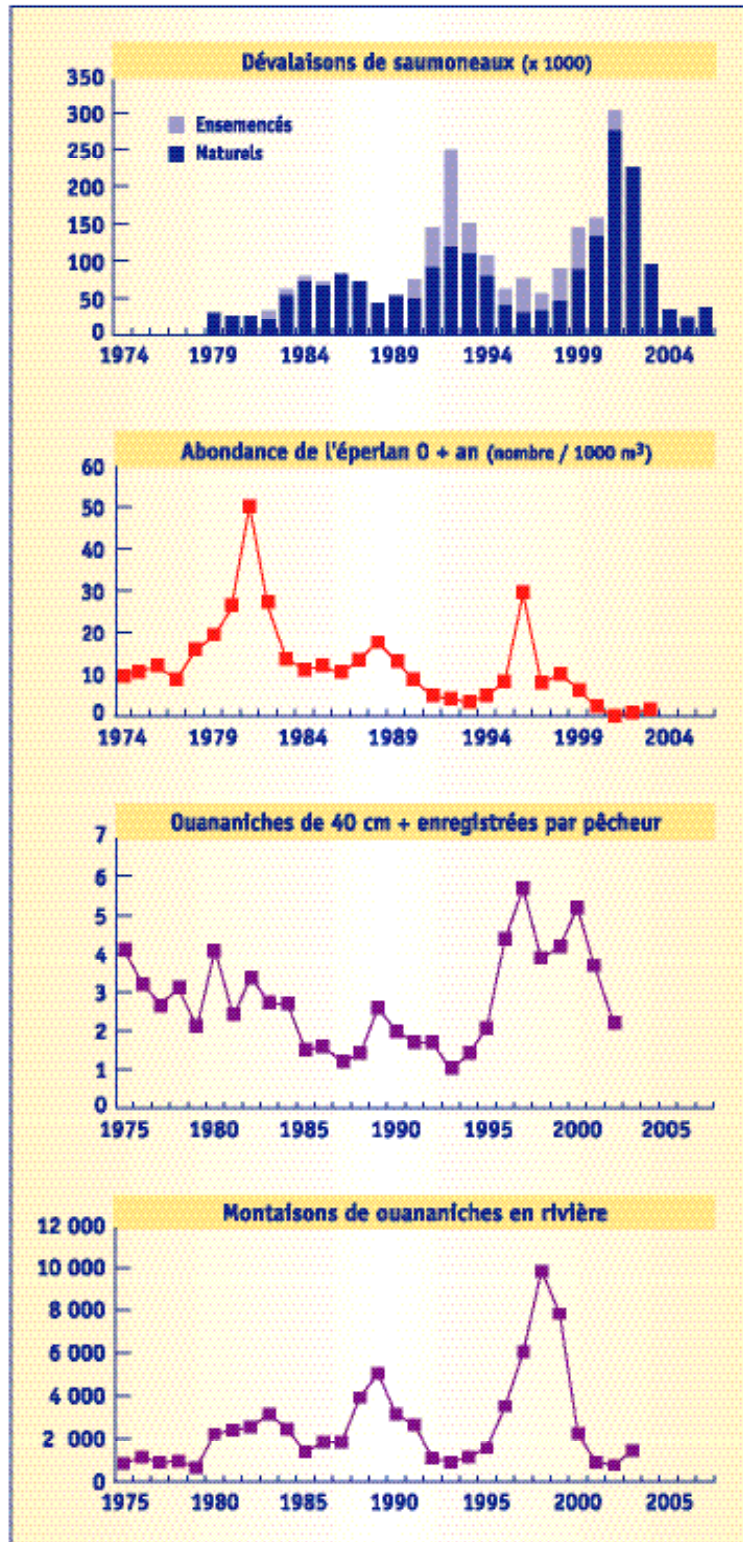


Figure 10 – Évolution du cycle prédateur-proie de la ouananiche et de l'éperlan au lac Saint-Jean. Trois cycles d'abondance se sont succédés depuis la fin des années 70 et les deux derniers déclin ont atteint des creux extrêmes. Un nouveau cycle de production de ouananiche s'est par ailleurs amorcé en 2003 et son abondance pourrait s'accroître aussi rapidement qu'elle avait décliné.

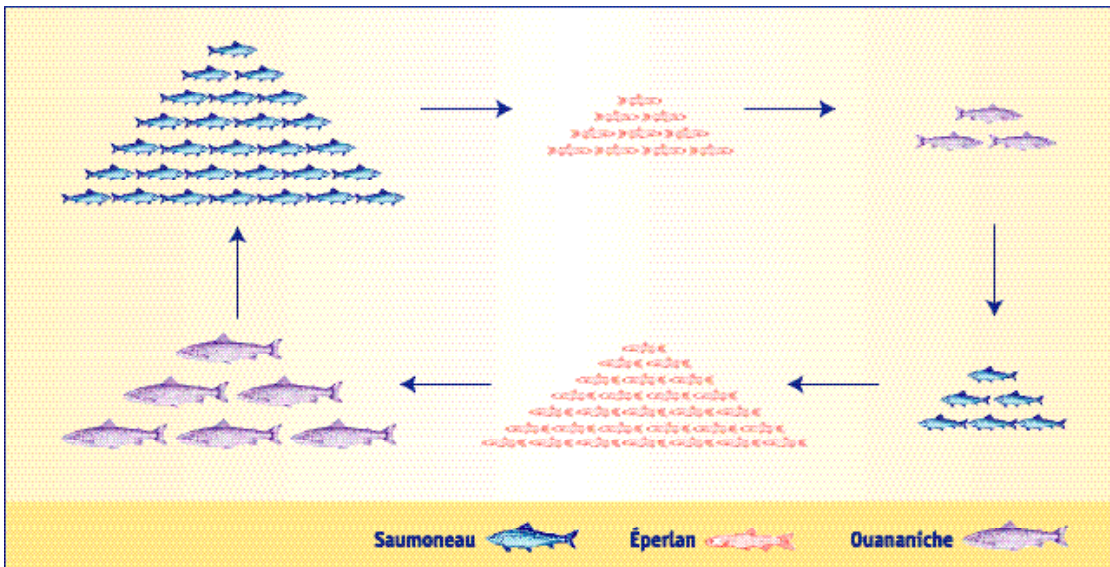


Figure 11 – Illustration du cycle prédateur-proie de la ouananiche et de l'éperlan au lac Saint-Jean. Grosso modo, une forte production de saumoneaux génère une forte prédation sur l'éperlan et, ultérieurement, une réduction de la production d'éperlan et de ouananiche; c'est la phase descendante du cycle. Il s'ensuit une diminution de la production de saumoneaux, ce qui génère une faible prédation sur l'éperlan et, ultérieurement, un accroissement de la production d'éperlan et de ouananiche; c'est la phase ascendante du cycle.

Les restrictions réglementaires et les ensemencements de ouananiches ont aggravé dangereusement les deux derniers déclin de la ouananiche et de l'éperlan.

On a toujours perçu le lac Saint-Jean comme une « véritable mer intérieure » disposant d'une capacité de support quasi illimitée. On croyait donc qu'il suffisait d'augmenter les montaisons de ouananiches en rivière et la production de saumoneaux pour y produire davantage de ouananiches. On estimait également que les déclin de la ouananiche résultaient, entre autres, d'une trop forte exploitation par la pêche.

Dans cet esprit, on a réglementé la pêche sportive de plus en plus sévèrement à partir du début des années 80, d'abord en rivière et ensuite en lac. Puis, on a ensemencé 1,7 million de jeunes ouananiches

dans les tributaires du lac, sans égard au nombre annuel de reproducteurs en rivière. On a ainsi accru, artificiellement, la production de saumoneaux et la prédation sur l'éperlan bien au-delà du potentiel du lac.

Le cycle naturel de la ouananiche et de l'éperlan, avec ses hauts et ses bas périodiques, s'est tout de même poursuivi, cependant que ses fluctuations se sont amplifiées dangereusement d'une fois à l'autre (figure 10). Les deux derniers déclin du cycle, survenus au début des années 90 et 2000, ont atteint des creux extrêmes et on a frôlé la catastrophe ces dernières années. Peu s'en est fallu que les stocks d'éperlans et de ouananiches s'effondrent pour plusieurs années.

Un autre constat s'impose, rétrospectivement, concernant la pêche sportive. Peut-être avons-nous trop pêché à une certaine époque et/ou certaines années. Par contre, on a assurément trop peu pêché durant plusieurs années, notamment de 1988 à 1990 et de 1996 à 1999, alors que les montaisons de ouananiches en rivière ont atteint et largement dépassé le maximum prescrit de 3 500 reproducteurs (figure 10).

**Le défi des prochaines années :
atténuer les fluctuations d'abondance
de la ouananiche et améliorer
la production d'éperlan.**

Selon les séries statistiques disponibles (figure 10) et les observations de nombreux pêcheurs et riverains, un nouveau cycle de production de ouananiche s'est amorcé en 2003 et son abondance pourrait s'accroître aussi rapidement qu'elle avait décliné. Il faudra absolument contrôler cet accroissement pour éviter que les montaisons en rivière n'excèdent le maximum admissible de 3 500 reproducteurs. Sans quoi le rétablissement des stocks d'éperlans sera compromis et le cycle de la ouananiche et de l'éperlan continuera de fluctuer d'un extrême à l'autre.

Nos futures pratiques de gestion devront changer et viser à atténuer, autant que faire se peut, les fluctuations d'abondance de la ouananiche. Cet

objectif implique que nous exercions dorénavant une gestion dynamique de la pêche sportive, basée sur l'abondance de l'éperlan puisque ce dernier limite et gouverne la production de ouananiche au lac Saint-Jean. Il faudra exploiter la réglementation comme un outil de régulation: celle-ci devra être modifiée régulièrement pour s'ajuster aux circonstances et son utilisation devra être assouplie.

On peut également envisager d'améliorer la production d'éperlan pour consolider la production de ouananiche, en développant par exemple de nouveaux sites de reproduction. Pour tester cette possibilité, un chenal de fraye pour l'éperlan a été aménagé en 2002 dans un délaissé de la rivière Métabetchouane, près de son embouchure à Desbiens (figure 12). Depuis 2003, on y produit chaque printemps de jeunes éperlans au moyen d'incubateurs, à partir d'œufs fécondés récoltés dans la rivière aux Rats. On espère qu'après quelques années de production, les adultes reviendront se reproduire d'eux-mêmes sur les lieux de leur naissance; les premiers retours de reproducteurs sont attendus en 2006.



Figure 12 – Production printanière de jeunes éperlans au moyen d'incubateurs, dans un chenal de fraye aménagé près de l'embouchure de la rivière Métabetchouane à Desbiens. La production a débuté en 2003 et elle se poursuivra durant quelques années. On espère développer ainsi de meilleurs sites de reproduction pour l'éperlan au lac Saint-Jean.

TARIFS de l'autorisation de pêcher

Journalière individuelle	7,00 \$
Journalière familiale	12,00 \$
Saisonnaire individuelle	55,00 \$
Saisonnaire familiale	80,00 \$

TAXES INCLUSES

Autorisation de pêcher et tarifs

AUTORISATION DE PÊCHER

Pour pratiquer la pêche sportive dans l'AFC du lac Saint-Jean en saison estivale (28 mai – 6 septembre 2004), toute personne de 14 ans et plus doit détenir, à titre de titulaire ou de dépendant d'un titulaire, une *autorisation de pêcher dans l'AFC du lac Saint-Jean* émise par la Corporation, sauf lors de la *Fête de la pêche* (voir ci-après). Consulter les pages 18-19 pour les dépositaires.

Attention – L'autorisation de pêcher de la Corporation n'est pas requise pour les enfants de moins de 14 ans, ni pour la pêche d'hiver, ni pour la pêche particulière à la lotte en hiver. On peut acheter plusieurs journées, consécutives ou non, sur une seule et même autorisation journalière. Une autorisation journalière n'est valide qu'aux dates pour lesquelles elle a été délivrée. Une autorisation individuelle n'est valide que pour le titulaire à qui elle a été délivrée. Une autorisation familiale est valide pour le conjoint du titulaire et ses enfants de 14 à 17 ans.

TARIFS du permis de pêche pour les résidents du Québec

Moins de 65 ans	14,13 \$
65 ans et plus	11,30 \$
3 jours consécutifs	8,04 \$

TAXES INCLUSES

Permis de pêche et tarifs

Pour pratiquer la pêche sportive, toute personne de 18 ans et plus doit détenir, à titre de titulaire, de conjoint d'un titulaire ou de dépendant d'un titulaire, un *permis de pêche* du Québec *aux espèces autres que le saumon*, sauf s'il s'agit d'un étudiant de 18 à 24 ans détenant une carte d'étudiant valide; et sauf lors de la *Fête de la pêche* (voir ci-après).

Pêche sans permis

Le conjoint, les enfants de moins de 18 ans et les enfants de 18 à 24 ans détenant une carte d'étudiant valide d'un titulaire de permis peuvent pêcher sans permis. Tout enfant de moins de 18 ans et tout étudiant de 18 à 24 ans détenant une carte d'étudiant valide peuvent également pêcher sans permis s'ils pêchent sous la surveillance d'un titulaire de permis âgé de 18 ans et plus ou de son conjoint.

Attention – Dans ces cas, le nombre total de poissons pris et gardés par jour ne doit pas dépasser la limite de prise autorisée au titulaire du permis.

LA FÊTE DE LA PÊCHE

10 ET 11 JUILLET

La Fête de la pêche se tiendra les samedi et dimanche 10-11 juillet. À cette occasion, tout résident du Québec peut pêcher sans permis de pêche et sans autorisation de pêcher de la Corporation, pendant les périodes de pêche prévues selon les espèces et aux endroits où la pêche est autorisée (voir pages 14-15).

Périodes de pêche

Le tableau suivant présente les périodes de pêche sportive dans l'AFC du lac Saint-Jean en saison estivale (28 mai – 6 septembre 2004). **Attention** – Ces périodes diffèrent de celles de la zone 28. Pour les périodes de pêche d'hiver, consulter la brochure *La pêche sportive au Québec* de la Société de la faune et des parcs du Québec.

LAC À JIM (cantons Girard et Ramezay).

LAC SAINT-JEAN, incluant la **Grande Décharge** en amont des barrages de l'Île Maligne (barrages d'Alcan), la **Petite Décharge** en amont des structures de rétention du lac (évacuateurs d'Alcan) et les **eaux entourées par les routes 169 et 373 dans les ruisseaux des Chicots, des Harts, Rouge et les rivières Ashuapmushuan, Belle-Rivière, Couchepaganiche, Métabetchouane, Mistassibi, Mistouc, Ouiatchouan, Pérignonka, Petite Pérignonka, Ticouapé.**

RIVIÈRE BELLE-RIVIÈRE, du pont de la route 170 à Saint-Gédéon jusqu'au barrage situé en aval du pont du rang Saint-Anne.

RIVIÈRE MÉTABETCHOUANE, du pont de la route 169 à Desbiens jusqu'à la ligne électrique située près du premier rapide.

RIVIÈRE MISTASSINI, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu'à l'extrémité aval de la plus grande des deux îles situées immédiatement en aval du pont de la route 169 à Dolbeau (île Lepage).

RIVIÈRE OUIATCHOUAN, du pont de la route 169 à Val-Jalbert jusqu'au pied du premier rapide situé en amont de ce pont.

RIVIÈRE PÉRIGNONKA, du pont de la route 169 à Sainte-Monique jusqu'au barrage de Chute à la Savane.

RIVIÈRE AUX RATS, de son embouchure dans la rivière Mistassini jusqu'au pont du rang Saint-Luc.

Ouananiche 18 juin – 6 sept.
Autres espèces 28 mai – 6 sept.

PETITE RIVIÈRE PÉRIGNONKA, du pont de la route 169 à Saint-Jeanne-d'Arc jusqu'aux bornes situées à 200 m en aval du barrage de la Chute Blanche.

Ouananiche **Pêche interdite**
Autres espèces 28 mai – 6 sept.

PETITE RIVIÈRE PÉRIGNONKA, des bornes situées à 200 m en aval du barrage de la Chute Blanche jusqu'au même barrage.

Toutes les espèces **Pêche interdite**

PETITE RIVIÈRE PÉRIGNONKA, du barrage de la Chute Blanche jusqu'à la limite sud de la ZEC des Passes.

Ouananiche **Pêche interdite**
Autres espèces 28 mai – 6 sept.

RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN, du pont de la route 169 à Saint-Félicien (pont Carbonneau) jusqu'aux Chutes de la Chaudière.

RIVIÈRE DU CRAN, de son embouchure dans la rivière Ashuapmushuan jusqu'à la première chute située à l'ouest de la route 167, près de l'embouchure du lac Menetou.

RIVIÈRE MICOSAS, de son embouchure dans la rivière Ouasiemscas jusqu'à la chute située à 1 km en amont de l'embouchure de la rivière aux Dorés.

RIVIÈRE OUASIEMSCA, de son embouchure dans la rivière Mistassini jusqu'à la chute située à 25 km en amont de l'embouchure de la décharge du lac Rond.

RIVIÈRE PÉMONCA, de son embouchure dans la rivière Ashuapmushuan jusqu'à la première chute située à l'ouest de la route 167, près du poste d'accueil sud de la réserve faunique Ashuapmushuan.

Ouananiche 18 juin – 30 juin
Autres espèces 28 mai – 30 juin

RIVIÈRE AUX SAUMONS, de son embouchure dans la rivière Ashuapmushuan jusqu'à l'extrémité amont de la passe migratoire de la Chute 50.

Toutes les espèces Pêche interdite

RIVIÈRE MÉTABETCHOUANE, de la ligne électrique située près du premier rapide jusqu'au barrage du Trou de la Fée.

Toutes les espèces Pêche interdite

RIVIÈRE AUX SAUMONS, de l'extrémité amont de la passe migratoire de la Chute 50 jusqu'à la chute située à 400 m en amont de l'embouchure du ruisseau du Pied des Chutes.

Ouananiche Pêche interdite
Autres espèces 28 mai – 6 sept.

RIVIÈRE MISTASSINI, de l'extrémité aval de la plus grande des deux îles situées immédiatement en aval du pont de la route 169 à Dolbeau (île Lepage) jusqu'à la Onzième Chute.

Ouananiche 1^{er} août – 6 sept.
Autres espèces 28 mai – 14 juin
et 1^{er} août – 6 sept.

Limites de prise, de possession et de taille

LIMITE DE PRISE QUOTIDIENNE

Le tableau ci-contre présente les limites de prise quotidienne s'appliquant dans l'AFC du lac Saint-Jean, lesquelles excluent les poissons remis à l'eau; ces limites s'appliquent également dans la zone 28.

Attention – La limite de prise quotidienne d'une espèce comprend les poissons pris et gardés et ceux consommés au cours de la journée.

Rappel – Le titulaire d'un permis de pêche doit inclure dans sa limite personnelle de prise les prises de son conjoint, celles des enfants de moins de 18 ans et celles des étudiants de 18 à 24 ans qui pêchent sous son autorité.

LIMITE DE PRISE QUOTIDIENNE

OUANANICHE	2
DORÉ	6
Brochet	10
Omble de fontaine	20
Perchaude	50
Eperlan	120
Autres espèces	Aucune limite

LIMITE DE POSSESSION

La limite de possession autorisée d'une espèce, dans une zone donnée, est la même que la limite de prise quotidienne pour cette espèce dans cette zone.

LIMITE DE TAILLE

La limite de taille de 40 cm qui s'appliquait antérieurement à la ouananiche ne s'applique plus en 2004, par suite d'une décision de la direction régionale de la Société de la faune et des parcs du Québec.

SUIVI DE LA PÊCHE ET CARTES POSTALES

Dans le cadre du suivi de la pêche sportive au lac Saint-Jean, la Corporation procède chaque été à des enquêtes sur le lac pour dénombrer les pêcheurs et les interroger sur leurs résultats de pêche. Lors de ces entrevues, nos assistants à la protection de la faune vous remettent des cartes postales pré-affranchies nous permettant d'évaluer les succès de pêche, les captures totales, les remises à l'eau et la récolte. La Corporation vous prie de bien vouloir lui retourner – gratuitement – ces cartes postales et elle vous remercie de votre collaboration responsable !

SP PÊCHE SUR LE LAC SAINT-JEAN

Amiens pêcheurs

Le suivi de la pêche sportive au lac Saint-Jean repose sur votre collaboration. C'est pourquoi nous vous prions de renvoyer cette carte à la fin de votre excursion de pêche d'agouaffou, même si vous n'avez rien capturé. Partez le sans timbre et plus rapidement possible.

DATE DE VOTRE EXCURSION DE PÊCHE

FIN DE VOTRE EXCURSION DE PÊCHE

CAPTURES TOTALES DE VOTRE GROUPE ASSURÉMENT

OUANANICHE DORÉ

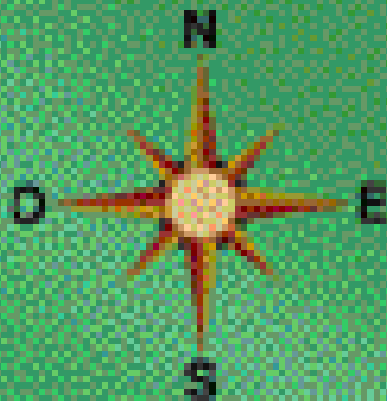
Remises à l'eau

Autres espèces

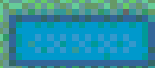
POUR PRATIQUER CORRECTEMENT LA REMISE À L'EAU

N'utilisez pas d'appâts naturels. Ne jetez rien au lac. Distribuez le dans trois à quatre jours.

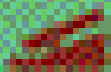
MERCI DE VOTRE COLLABORATION ET BONNE PÊCHE SPORTIVE



Aire faunique communautaire du lac Saint-Jean



Plans d'eau et herbes de l'aire faunique



Rampes de mise à l'eau





Dépositaires de l'autorisation de pêcher

L'autorisation de pêcher dans l'AFC du lac Saint-Jean est disponible chez les dépositaires énumérés ci-après ; ceux marqués d'un astérisque (*) sont également dépositaires du *permis de pêche* du Québec.

ALMA

Dépanneur 7-11

1805, rue Melançon Ouest
662-6887 / 6h30 à 23h00

Dépanneur Alami *

985, avenue du Pont Nord
668-5248 / 6h00 à 23h00

Dépanneur du Coin Shell *

3222, avenue du Pont Nord
668-0525 / 5h30 à 23h00

Dépanneur Gaston Fortin

1990, avenue du Pont Sud
662-2854 / 6h00 à 23h00

J.M. DeLaunière Sport *

5652, avenue du Pont Nord
347-3376 / 7h00 à 23h00

CHAMBORD

Auberge Manoir des Chutes *

950, route 169
275-0852 / 6h00 à 23h00

Dépanneur Couche-Tard Chambord*

288, rue Principale
342-8230 / 5h00 à 24h00

CHICOUTIMI

Accommodation Chez Lynn-Da *

1755, boul. Sainte Geneviève
693-1399 / 6h30 à 23h00

Chasse et Pêche Chicoutimi *

1120, boul. Talbot
690-9620 / Hrs commerciales

DESBIENS

Dépanneur L.D. Frigon *

1152, rue Hébert
346-5624 / 7h00 à 23h00

DOLBEAU-MISTASSINI

Accommodation St-Michel *

262, boul. Saint-Michel
276-6648 / 7h00 à 23h00

Canadian Tire *

1450, rue des Érables
276-2385 / Hrs commerciales

Dépanneur Dion et Frères *

1865, boul. Wallberg
276-1925 / 6h00 à 23h00

Dépanneur Jean-Lou *

332, rue Dequen
276-3382 / 7h00 à 23h00

Dépanneur Jo-Dan *

100, route Vauvert
276-3316 / 8h00 à 23h00

Dépanneur Pierrette *

199, boul. Saint-Michel
276-4470 / 7h30 à 23h00

Sport Ben Inc. *

56, rue Dequen
276-7890 / Hrs commerciales

Sports Gaston Gauthier *

Les Promenades du Boulevard
Wallberg
1361, boul. Wallberg
276-3010 / Hrs commerciales

GIRARDVILLE

Les Investissements Girardville

Tabagie-Dépanneur
147, rue Principale
258-3547 / 7h30 à 23h00

JONQUIÈRE

Canadian Tire*

2290, boul. René Lévesque
542-3501 / Hrs commerciales

Sagami St-Hilaire *

2377, rue Pelletier
547-9271 / 7h00 à 23h00

LA BAIE

Accommodation des 21 *

3422, boul. Grande Baie Sud
544-4655 / 6h00 à 23h00

LA DORÉ

Dépanneur 4P Esso *

4190, rue des Peupliers
256-1266 / 6h00 à 23h00

Réserve Faunique

Ashuapmushuan*
Km 33, Route 167
256-3806 / 7h00 à 17h00

MASHTEUATSH

Coop Alimentation Pointe Bleue

1836, rue Ouatouchouan
275-4800 / 8h00 à 21h00

**MÉTABETCHOUAN /
LAC-À-LA-CROIX**

Accommodation Métabetchouan *

45, 2e rang Ouest / route 169
349-2794 / 6h00 à 23h00

NORMANDIN

Boutique 3D *

943, rue Saint-Cyrille
274-2002 / Hrs commerciales

Gaz Bar Coop Esso *

925, rue Saint-Cyrille
274-3633 / 7h00 à 23h00

PÉRIBONKA

Dépanneur Bertrand Brassard *

800, route Louis-Hémon
374-2004 / 7h00 à 23h00

Épicerie Maria Chapdelaine *

360, boul. Édouard Niquet
374-2823 / 7h00 à 22h00

ROBERVAL

Canadian Tire *

1056, rue Olivier Vien
275-7424 / Hrs commerciales

Claude Pamerleau

729, rue Israël Dumais
275-6020

Ferlac Roberval *

255, boul. Marcotte
275-2356 / Hrs commerciales

Intersport Roberval *

1221, boul. Marcotte
275-3744 / Hrs commerciales

Irving Couche Tard

912, boul. Marcotte
275-1497 / 6h00 à 23h00

Marina de Roberval

852, rue Arthur
275-0202 / 7h00 à 22h00

Shell Select *

1193, boul. Marcotte
275-2668 / 24h/24h

SAINT-BRUNO

Arc en Flèche Sports *

413, route Saint-Alphonse
343-3301 / Hrs commerciales

SAINTE-JEANNE-D'ARC

Dépanneur R.D. Enr.

254, rue Principale
276-7527 / 7h00 à 23h00

SAINTE-MONIQUE

Gaz Bar Jacques Vachon

125, rue Honfleur
347-5982 / 7h00 à 22h00

SAINT-FÉLICIEN

Armurier Artisan Pierre Ancil

1440, rue Notre-Dame
679-1716 / Hrs commerciales

Épicerie Raymond Guay *

1077, route 169
679-1175 / 6h00 à 23h00

Épicerie Roger Savard *

3191, rue Saint-Méthode
679-0637 / 6h00 à 22h00

Ferlac Saint-Félicien *

1039, rue Carillon
679-1834 / Hrs commerciales

Intersport Saint-Félicien *

1267, boul. Sacré-Coeur
630-2999 / Hrs commerciales

Resto-Bar Costo

3581, chemin du Bôme
630-3636

SAINT-GÉDÉON

Épicerie Desgagné *

306, rue Dequen
345-2221 / 8h00 à 23h00

Place du Pont

645, rue du Pont
345-8580 / 6h00 à 23h00

SAINT-HENRI-DE-TAILLON

Alimentation Saint-Henri *

385, rue Principale
347-2190 / 7h00 à 23h00

SAINT-PRIME

Le Petit Marché *

820, rue Principale
251-3003 / 8h00 à 23h00

SAINT-THOMAS-DIDYME

Centre touristique Lac à Jim

150, chemin des Bussières
274-6033 / 8h00 à 22h00

Dépanneur Carole et Jean-Marc*

315, rue Principale
274-2909 / 7h00 à 23h00

Sites de mise à l'eau

ALMA

Club nautique de Saint-Cœur-de-Marie

3855, avenue de la Grande Décharge
Rampe et marina, 4,00\$ pour les non résidents; essence

Complexe touristique Dam-en-Terre

1385, chemin de la Marina
Rampe et marina, 5,00\$; essence

Quai de la Baie Moïse

Au bout du rang Melançon Ouest
Rampe, accès gratuit

CHAMBORD

Camping Desmeules

33, rang Desmeules
Descente semi-aménagée, 5,00\$ pour les non campeurs

Camping Val-Jalbert / Auberge Manoir des Chutes

947-950, route 169
Rampe et marina, 3,00\$ pour les non campeurs; essence

Pont de Val-Jalbert

Au pont de la route 169
Rampe, accès gratuit; essence au camping voisin

Quai municipal de Chambord

Au bout de la route du quai
Rampe et marina, accès gratuit

DESBIENS

Quai municipal de Desbiens

Au pont de la route 169
Rampe, accès gratuit

DOLBEAU-MISTASSINI

Camping municipal

46, boul. Panoramique
Rampe, 1,00\$ pour les non campeurs

Marina de Dolbeau

23, rue des Frênes
Rampe et marina, 2,00\$; essence

MASHTEUIATSH

Camping de la Pointe

1358, rue Ouiatchouan
Rampe réservée aux campeurs

Quai communautaire

Rue Ouiatchouan, au site d'information touristique
Rampe, accès gratuit

MÉTABETCHOUAN / LAC-À-LA-CROIX

Quai municipal de Métabetchouan

Rue Saint-Georges
Rampe, accès gratuit

PÉRIBONKA

Club nautique de Péribonka

375, avenue Edouard-Niquet
Rampe et marina, accès gratuit; essence

ROBERVAL

Marina de Roberval

852, rue Arthur
Rampe et marina, accès gratuit; essence

SAINT-FÉLICIEN

Le Bôme de Saint-Méthode

Au bout du chemin du Bôme
Rampe et marina, accès gratuit

Marina de Saint-Félicien

1063, rue Bellevue Sud
Rampe et marina, accès gratuit; essence

Marina de Saint-Méthode

3061, chemin Fortin
Rampe, accès gratuit

Quai municipal de Saint-Félicien

Jonction boul. Sacré-Cœur / rue Notre-Dame
Rampe, accès gratuit; essence à la marina voisine

SAINT-GÉDÉON

Club nautique Belle-Rivière

Au pont de la route 169
Rampe, accès gratuit; essence

Marina de Saint-Gédéon

Au pont de la route 169
Rampe et marina, accès gratuit; essence

Quai municipal

Au bout du chemin du quai via le rang des Iles
Rampe, accès gratuit

SAINT-HENRI-DE-TAILLON

Marina de Saint-Henri-de-Tailon

110, rue de la Marina
Rampe et marina, accès gratuit; essence

SAINTE-MONIQUE

Quai municipal de Sainte-Monique

Au bout de la route du Quai
Rampe, accès gratuit

SAINT-PRIME

Marina de Saint-Prime

9, 14^e Avenue
Rampe et marina, accès gratuit; essence

SAINT-THOMAS-DIDYME

Centre touristique du Lac à Jim

150, chemin des Bussières
Rampe et marina, accès gratuit

Location d'embarcations

ALMA

Atelier Fortin Sports
270, avenue du Pont Nord
(418) 662-6140

Sports Jean-Marc Tremblay
5221, avenue du Pont Nord
(418) 347-3451

CHAMBORD

Camping Desmeules
33, rang Desmeules
(418) 346-5292

CHAMBORD (suite)

**Camping Val-Jalbert /
Manoir des Chutes**
947/950, route 169
(418) 276-0852

Motel Lac Saint-Jean
1209, route 169
(418) 342-6334

**Réjean Tremblay Chambord Sports
Yamaha**
62, rue Principale
(418) 342-6202

SAINT-FÉLICIEN

Location Bellevue
1395, boul. Sacré-Cœur
(418) 679-1006

SAINT-THOMAS-DIDYME

Centre touristique Lac à Jim
150, chemin Bussières
(418) 274-6033

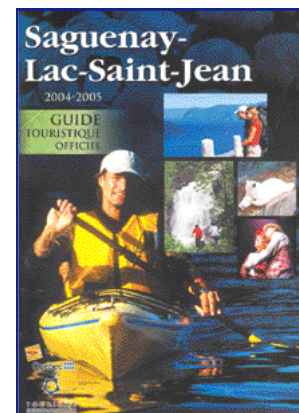


Carte bathymétrique

La Carte [du lac Saint-Jean] pour petites embarcations # 6100 de Pêches et Océans Canada consiste en quatre feuillets couleur de 42 x 118 cm (16 1/2 x 46 1/2 po) insérés dans une pochette cartonnée et son coût est de 28,00 \$ taxes en sus. Pour commander ou connaître les dépositaires régionaux : Service hydrographique du Canada / Bureau de distribution des cartes marines / 1675, chemin Russell Ottawa (Ontario) K1G 3H6 / Téléphone : (613) 998-4931.

Hébergement et camping

Pour toute information à ce propos : consulter le Guide touristique ou le site Internet de TOURISME Saguenay-Lac-Saint-Jean (www.tourismesaguenaylacsaintjean.qc.ca); contacter le même organisme par téléphone au 1-800-253-8387 (sans frais) ou par courriel à info@tourismesaglac.net



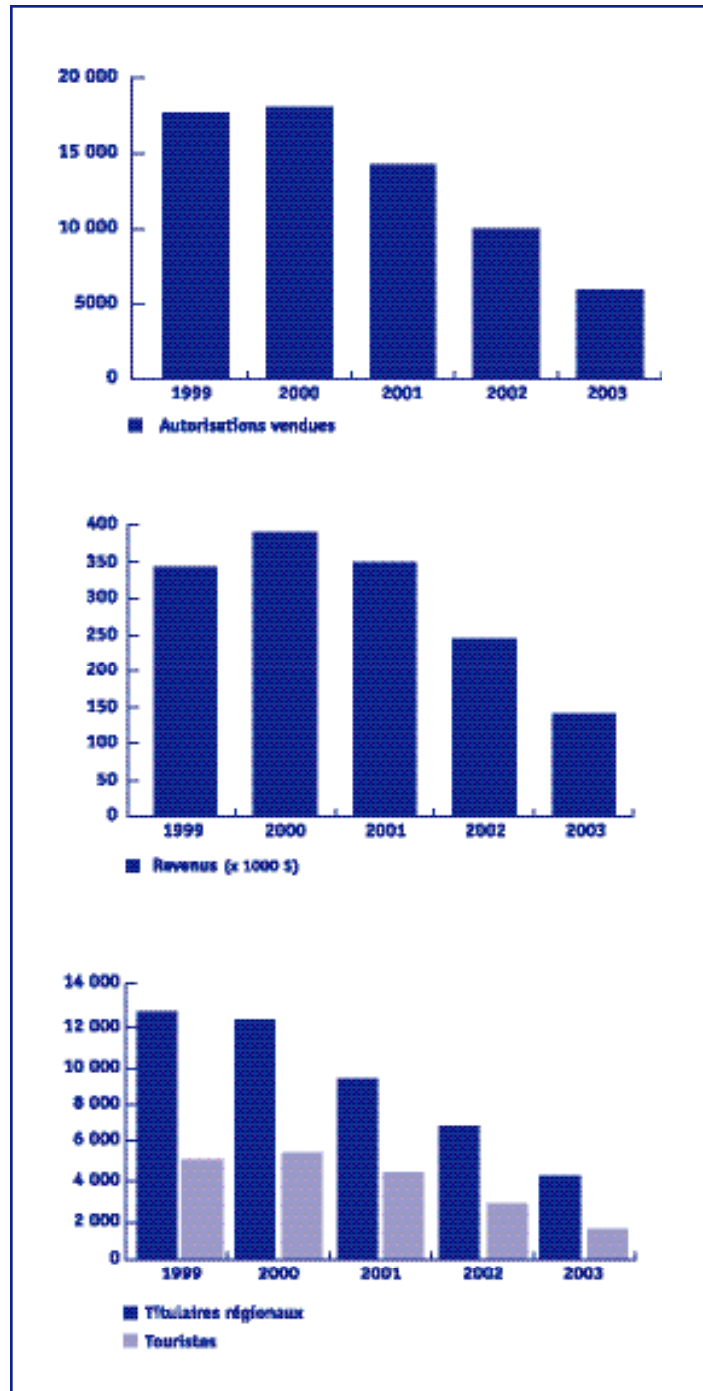


RAPPORTS ANNUELS 2002-2003

VENTES D'AUTORISATIONS DE PÊCHER

Les ventes d'autorisation de pêcher ont atteint moins de 10 000 unités pour 246 000 \$ en 2002 et moins de 6 000 unités pour 141 000 \$ en 2003. Par suite du déclin de la pêche à la ouananiche qui s'est amorcé en 2001 et de la « fermeture » de la pêche en 2003, les ventes d'autorisations de pêcher et les revenus correspondants ont chuté des deux tiers (65 %) depuis 2000 – alors que les ventes avaient atteint un sommet de 18 000 autorisations pour 389 000 \$.

Sans compter leurs dépendants, plus de 6 000 pêcheurs ont déserté le lac Saint-Jean durant les trois dernières années et cette défection a touché tant la clientèle régionale que les touristes . Durant cette période, les ventes d'autorisations de pêcher ont cumulativement diminué de 12 000 unités, à raison d'environ 4 000 autorisations en moins par année. Quant aux revenus annuels de pêche, ils ont décliné successivement de 40 000 \$ en 2001, de 103 000 \$ en 2002 et d'encre 105 000 \$ en 2003.



BUDGET D'OPÉRATION

Le budget d'opération a totalisé 508 000 \$ en 2002, soit un montant comparable à celui des années précédentes, mais seulement 366 000 \$ en 2003, alors que d'importantes compressions budgétaires ont dû être appliquées face à la « fermeture » de la pêche à la ouananiche. Globalement, plus de 70 % des déboursés furent affectés à la protection de la ouananiche et du doré, à des aménagements pour l'éperlan et le doré, au suivi de la pêche au lac Saint-Jean et à l'acquisition de nouvelles connaissances sur l'éperlan. La Corporation a par ailleurs encaissé deux déficits successifs en 2002-2003, de 6 000 \$ et 41 000 \$ respectivement.

Pour composer avec le déclin de la ouananiche et la chute de ses revenus de pêche, la Corporation a réorganisé ses opérations en 2002-2003 et certains postes furent abolis, d'autres fusionnés et d'autres écourtés. Les équipes d'assistants assignées à la protection des rivières ont été réduites et converties en équipes « volantes ». Les périodes, modalités et horaires de protection des rivières furent modifiés en fonction de la situation particulière de chacune. Les activités les moins essentielles ont été suspendues et d'autres furent abandonnées, telle notre participation volontaire au suivi des montaisons de ouanani-ches en rivière qui relève de Faune et Parcs Québec.

Déboursés	\$ 2002	\$ 2003	% moyen
Protection de la ressource	119 413	62 937	21
Aménagements fauniques	92 850	79 537	20
Acquisition de connaissances	92 244	75 260	19
Administration	75 715	65 548	16
Acquisition de connaissances et protection *	60 889	47 835	12
Fonctionnement	42 042	33 162	9
Éducation, information et sensibilisation	18 174	481	2
Immobilisations	7 044	1 500	1
TOTAL	508 371	366 260	100

* Activités réalisées simultanément.

AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES

La Corporation a investi 172 000 \$ en 2002-2003 dans des aménagements fauniques pour le doré et l'éperlan au lac Saint-Jean. En 2002, on a réaménagé la frayère à dorés de la Villa des Érables dans la rivière Métabetchouane, laquelle fut remblayée en bonne partie par le déluge de juillet 1996. Le lit et la berge de la frayère ont été reprofilés de façon à enrayer la mise à sec des œufs qui survenait après la fraye, lors de la décrue de la rivière.

La même année, on a aussi aménagé dans ce secteur

un chenal de fraye pour l'éperlan qui débouche dans la baie de Desbiens, en vue d'y introduire des alevins durant quelques années. On espère développer ainsi un nouveau site de reproduction pour l'éperlan, en presumant que les adultes reviendront se reproduire dans le chenal de fraye. Les alevins sont produits sur place au moyen d'incubateurs, à partir d'œufs fécondés provenant de la rivière aux Rats. La production a débuté au printemps 2003, avec 22 millions de larves, et les premiers retours de reproducteurs sont attendus en 2006.

PÊCHE SPORTIVE AU LAC SAINT-JEAN

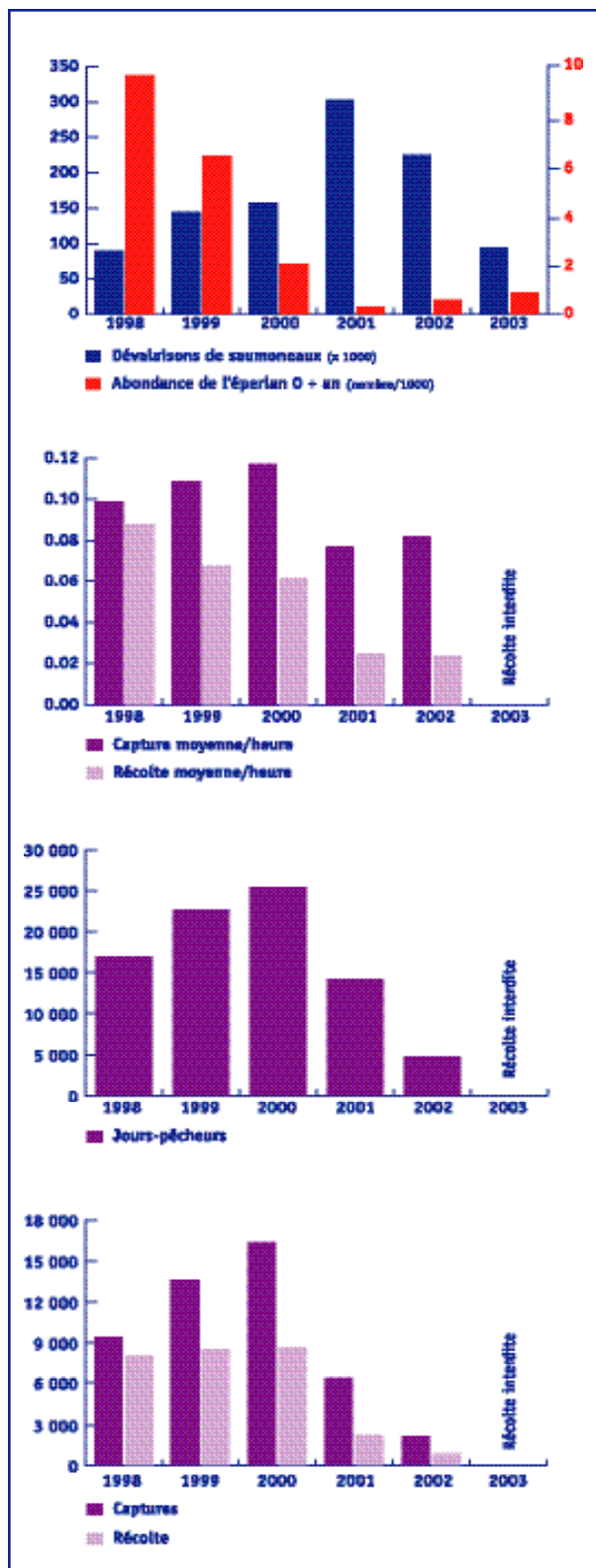
Pêche à la ouananiche en journée

Les pêcheurs ont capturé moins de 2 200 ouananiches en 2002 – contre 6 100 en 2001 et 16 500 en 2000 – et 70 % d'entre elles furent remises à l'eau parce qu'elles n'atteignaient pas la taille minimale de 40 cm. À peine 600 ouananiches furent récoltées – contre 2 000 en 2001 et 8 700 en 2000 –, à raison d'environ 40 heures ou sept jours et demi de pêche par prise en moyenne.

Le déclin de la pêche à la ouananiche qui s'était amorcé en 2001 s'est donc poursuivi et accentué en 2002. Durant ces deux années, la récolte moyenne à l'heure a chuté de 60 %, l'effort de pêche de 80 %, les captures de 85 % et la récolte de 95 %. Pour parer au pire, la direction régionale de Faune et Parcs Québec a obligé la remise à l'eau de toutes les captures en 2003. Dans les faits, cette mesure équivalait à une fermeture de la pêche et les pêcheurs de ouananiche ont alors déserté complètement le lac.

On sait maintenant que la production de ouananiche au lac Saint-Jean varie en fonction de la production d'éperlan, mais à l'inverse de la production de saumoneaux, lesquels exercent une intense prédation sur les jeunes éperlans de l'année. Par suite desensemencements de ouananiches et de restrictions réglementaires trop sévères, la production de saumoneaux a atteint des niveaux record ces dernières années – jusqu'à 300 000 poissons en 2001 –, très supérieurs à la capacité de support du lac (100 000 saumoneaux environ).

Cette production démesurée de saumoneaux et la prédation excessive qui s'est ensuivie ont provoqué l'effondrement des stocks d'éperlans; ceux-ci frôlaient la disparition en 2001. Selon toute probabilité, des dizaines de milliers de saumoneaux sont alors « morts de faim », faute d'éperlan. Et les stocks de ouananiches se sont ainsi écroulés, faute



de relève, de même que la pêcherie et les stocks reproducteurs (voir plus loin).

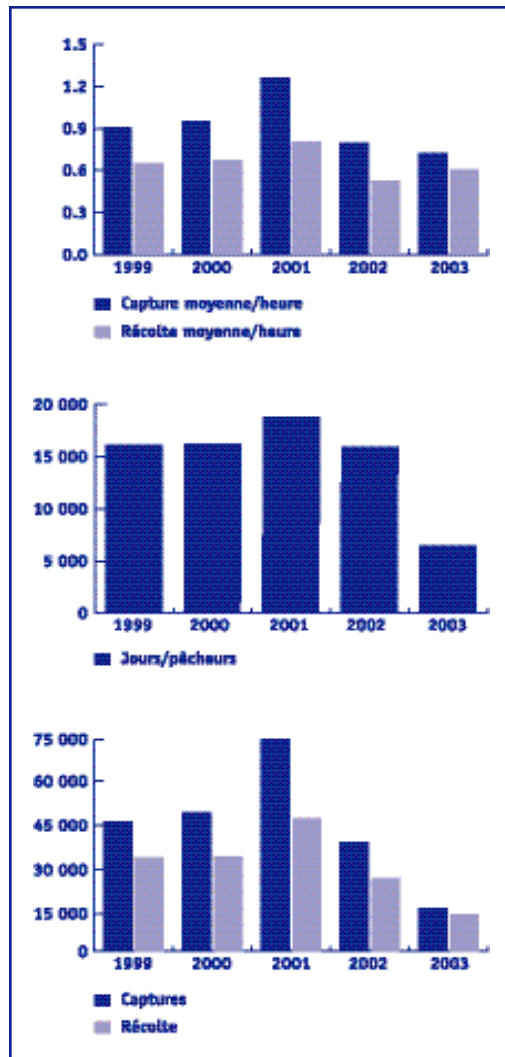
Cela dit, la production de saumoneaux a commencé à s'infléchir en 2002 et elle diminuera considérablement dans les prochaines années, de sorte que la production d'éperlan, la production de ouananiche et la pêcherie pourraient se rétablir rapide-

ment. Les séries statistiques disponibles indiquent d'ailleurs qu'un nouveau cycle de production de ouananiche – le quatrième depuis la fin des années 70 – s'est amorcé en 2003. Par conséquent, la direction régionale de Faune et Parcs Québec a convenu de rouvrir la pêche à la ouananiche en 2004 – le 18 juin.

Pêche au doré en soirée

Les pêcheurs ont capturé 40 000 dorés en 2002 dont 34 % furent remis à l'eau et 26 000 poissons furent récoltés. En termes d'ordres de grandeur, la saison 2002 est comparable aux saisons 1999 et 2000, de même qu'aux saisons 1997 et 1998. Seule la saison 2001, qui fut exceptionnellement productive, s'est nettement démarquée des autres : les captures et la récolte avaient alors atteint 74 000 et 47 000 dorés respectivement.

En 2003, l'effort de pêche a chuté de 60 % par suite de la fermeture de la pêche à la ouananiche, de sorte que les captures et la récolte de dorés ont diminué d'à peu près autant : 15 000 poissons furent donc capturés et 12 000 furent récoltés. La proportion des remises à l'eau (17 %) fut deux fois moindre que par les années précédentes, alors que nombre de pêcheurs de doré recherchaient également la ouananiche. Peut-être ces derniers étaient-ils plus habitués ou enclins à pratiquer la remise à l'eau des poissons de petite taille.



Fait surprenant, le succès de pêche moyen n'a pas augmenté d'un iota en 2003 malgré un faible effort de pêche (6 500 jours-pêcheurs), 60 % moindre qu'en 2002 (16 000 jours-pêcheurs). Ce paradoxe demeure inexplicable en l'absence de toute statistique biologique sur les stocks (âge, taille, etc.). Chose certaine, la situation du doré n'évolue pas de la même façon à la grandeur du lac.

Par exemple, la pêche sportive ne fut guère productive ces dernières années dans les secteurs de Sainte-Monique, Péribonka et Vauvert, tandis qu'elle fut excellente en 2003 dans « l'estuaire » des rivières Ashuapmushuan et Mistassini. La pêche traditionnelle des Montagnais, pratiquée au printemps dans le secteur de Mashteuiatsh (Pointe-Bleue), décline depuis quelques années (voir ci-après). Et la pêche sportive hivernale s'améliore dans certains secteurs, mais se détériore dans d'autres.

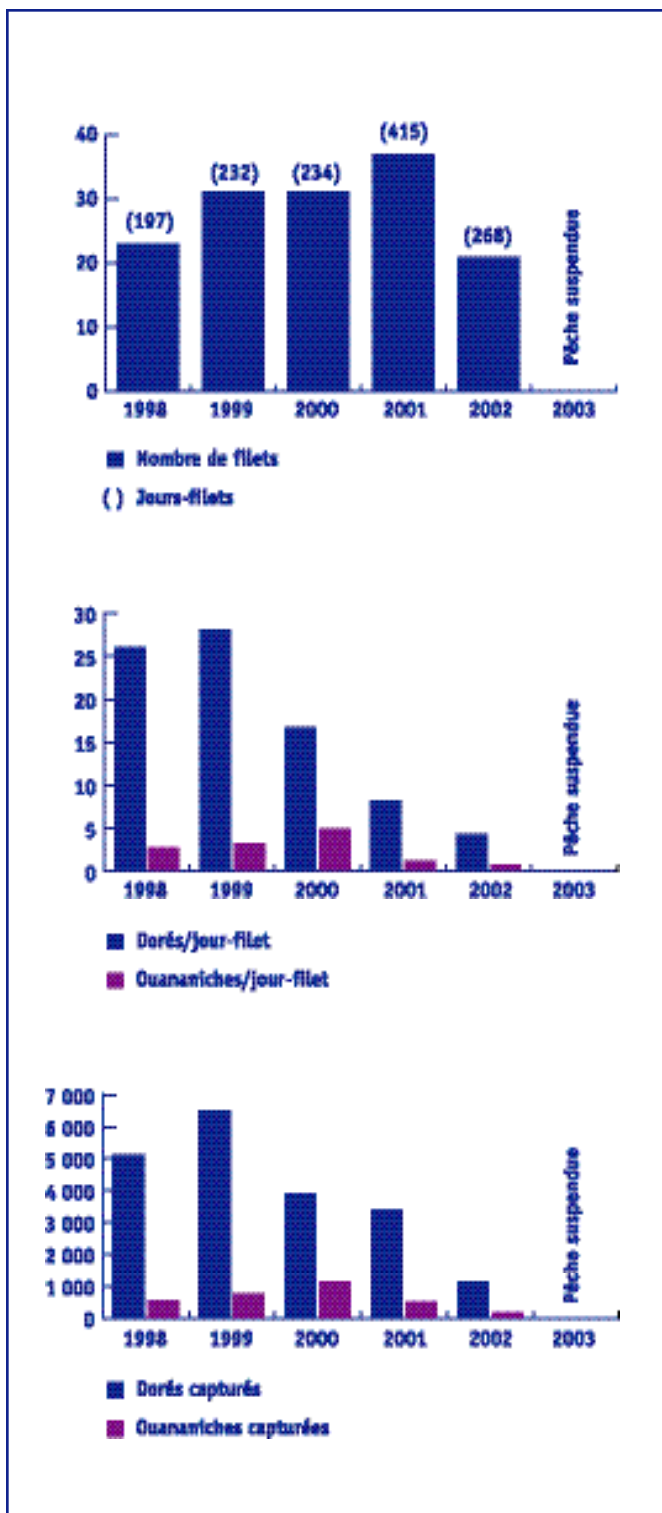
PÊCHE TRADITIONNELLE DES MONTAGNAIS

Les Montagnais du Lac-Saint-Jean pratiquent une pêche traditionnelle au filet maillant devant la réserve de Mashteuiatsh (Pointe-Bleue), laquelle vise surtout le doré et se déroule principalement au printemps – du départ des glaces jusqu'à l'ouverture de la pêche sportive. Les prises sont comptabilisées par les agents territoriaux et le Conseil de bande.

Les pêcheurs montagnais ont capturé moins de 200 ouananiches en 2002 – contre 600 prises sportives en journée – et moins de 1 200 dorés – contre 26 000 prises en soirée. Leur effort de pêche a totalisé environ 20 filets pour 270 jours-filets, à raison de 13 jours de pêche par filet en moyenne.

Les captures traditionnelles de ouananiches et le rendement moyen de cette pêche ont chuté de 85 % en 2001-2002 et ce déclin reflète fidèlement celui de la pêche sportive. Pour contribuer à la conservation des stocks reproducteurs, les Montagnais ont décidé de suspendre toute activité de pêche au filet en 2003.

Fait à noter, les captures traditionnelles de dorés et le rendement moyen de cette pêche ont également chuté de 85 % depuis 2000. Ce déclin suggère que la pêche serait trop intense dans les conditions où elle se pratique, soit au printemps dans un secteur de fraye en lac et sur des reproducteurs – au dire même de certains Montagnais.



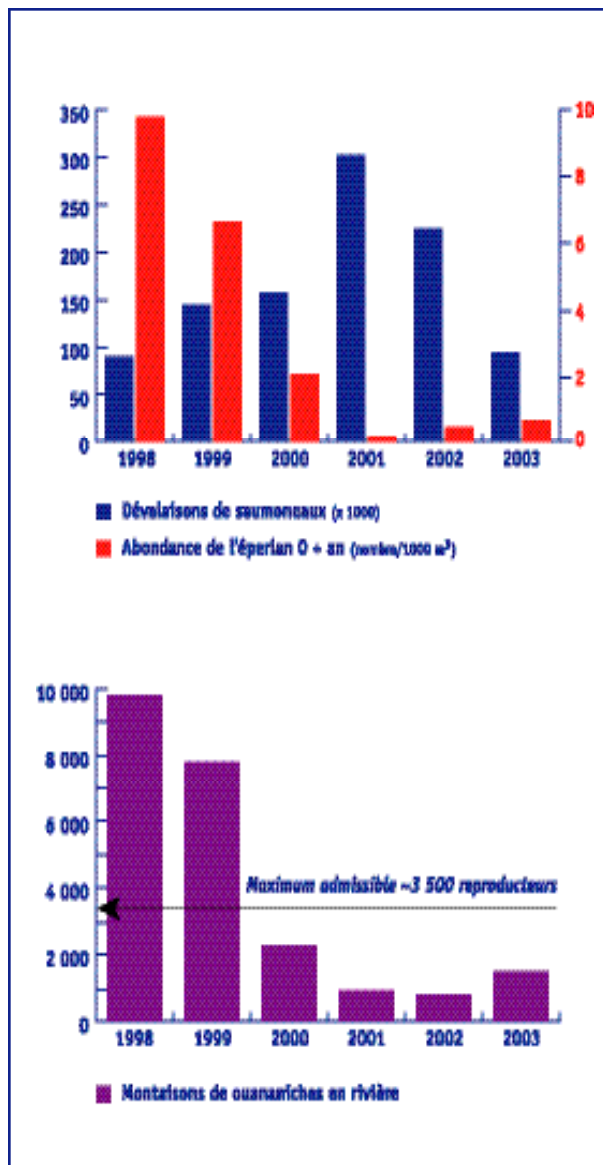
MONTAISONS DE OUANANICHES EN RIVIÈRE

Les montaisons de ouananiches en rivière ont totalisé moins de 800 reproducteurs en 2002, soit leur plus faible nombre en 25 ans, et les stocks sont quasiment disparus dans les rivières aux Saumons (± 25) et Mistassini-Ouasiemsca (± 60). Les retours en rivière ont chuté de plus de 90 % depuis 1998, alors qu'ils avaient atteint un sommet historique de presque 10 000 reproducteurs.

Cet effondrement origine des mêmes causes que celles mentionnées à propos de la pêche sportive. Par suite desensemencements de ouananiches et de restrictions réglementaires trop sévères, les montaisons en rivière ont très largement excédé le maximum admissible de 3 500 reproducteurs en 1997 (6 000), 1998 (9 800) et 1999 (7 800). La production subséquente de saumoneaux, bien trop importante pour la capacité de support du lac, a entraîné l'effondrement des stocks d'éperlans, puis celui des stocks de ouananiches.

Comme la production de saumoneaux a commencé à diminuer en 2002, les stocks d'éperlans ont commencé à se rétablir et un nouveau cycle de production de ouananiche s'est entrepris en 2003. Les montaisons en rivière ont alors presque doublé pour atteindre près de 1 500 reproducteurs et cet accroissement ne provient pas simplement de la fermeture de la pêche sportive et la suspension de la pêche traditionnelle – lesquelles ont permis d'épargner 700 reproducteurs tout au plus.

Les montaisons en rivière pourraient donc s'accroître rapidement dans les prochaines années, dans lequel cas il faudra absolument éviter



qu'elles dépassent le maximum prescrit de 3 500 reproducteurs. Sans quoi les stocks d'éperlans s'effondreront de nouveau et l'abondance de la ouananiche continuera de fluctuer d'un extrême à l'autre.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La Corporation a consacré 1 250 jours-personnes, 8 800 heures, 180 000 \$ et 35 % de son budget à la protection de la ouananiche et du doré en 2002 – du début de mai à la fin d’octobre; 700 jours-personnes, 4 100 heures, 111 000 \$ et 30 % de son budget en 2003. Quinze (15) assistants à la protection de la faune y ont œuvré en 2002, contre 10 en 2003, ce qui représente en moyenne 78 jours de protection par assistant par saison, à raison de six heures et demie par jour. Dix-huit (18) constats d’infraction furent émis en 2002 et 24 en 2003.

En raison des compressions budgétaires appliqués en 2003 et des activités prioritaires liées à l’éperlan, la Corporation a réduit son budget de protection de 38 % et réorganisé les opérations. Les équipes d’assistants affectées à la protection des rivières furent converties en équipes « volantes »

et les périodes, modalités et horaires de protection furent modifiés en fonction de la problématique particulière de chaque rivière. Certaines activités furent en outre suspendues, telles que la barrière d’arrêt sur la rivière aux Saumons et le suivi de la pêche au lac à Jim.

La pêche au méné et le « charriage » de poisson demeurent des pratiques courantes dans certains tributaires et secteurs du lac Saint-Jean. Tant que les assistants à la protection de la faune ne seront pas autorisés à travailler incognito (« fantôme »), on restera complètement impuissant contre ce type d’infractions. Par ailleurs, quelques autochtones dissidents – toujours les mêmes – continuent de pêcher la ouananiche à la ligne dans la réserve faunique Ashuapmushuan en août, septembre et octobre.

Secteur	2002			2003		
	Jours-personnes	Heures	%	Jours-personnes	Heures	%
Riv. Ashuapmushuan – aux Saumons	399	3439	39	175	1174	28
Lac Saint-Jean	372	1593	18	302	1097	27
Riv. Métabetchouane	118	938	11	129	1070	26
Riv. Mistassini – Ouasiemsca	122	951	11	42	369	9
Riv. Belle-Rivière	140	1123	18	55	415	10
Lac à Jim – Riv. Micosas	66	534	6			
Riv. Péribonka	33	203	2			
Riv. Ticouapé	4	31	< 1			
	1 254 jours-personnes			703 jours-personnes		
	8 812 heures			4 125 heures		
	180 000 \$			111 000 \$		
	35 % du budget			30 % du budget		
	24 constats d’infraction			27 constats d’infraction		

ACQUISITION DE NOUVELLES CONNAISSANCES

La Corporation a investi 132 000 \$ en 2002-2003 dans l'acquisition de nouvelles connaissances sur l'éperlan et la relation ouananiche-éperlan au lac Saint-Jean. Ce montant inclut le travail effectué à l'interne pour revoir, analyser et intégrer 30 ans de connaissances et de statistiques de toutes sortes. Nos deux professionnels y ont consacré près de six mois et le tout a débouché sur la découverte d'un cycle prédateur-proie entre la ouananiche et l'éperlan, comparable à celui du lynx et du lièvre.

Dans le cadre d'un contrat de recherche de trois ans (2002-2004), la Corporation a versé 70 000 \$ à l'Université du Québec à Chicoutimi pour établir l'impact de différents facteurs sur la production d'éperlan. Ces études ont révélé que la prédation des saumoneaux sur les jeunes éperlans de l'année constitue le principal facteur qui influence et affecte la production d'éperlan. A eux seuls, les saumoneaux consommeraient plus de 70 % de la quantité totale de jeunes éperlans consommés annuellement par l'ensemble des ouananiches de moins de quatre ans de lac (Geneviève Tremblay, Université du Québec à Chicoutimi, 2004).

La Corporation a également défrayé la caractérisation génétique de l'éperlan de la rivière aux Rats, en vue d'introduire cette souche dans le chenal de fraye aménagé dans la rivière Métabetchouane. Ce mandat a été octroyé à

l'Université Laval, au montant de 6 000 \$. Malgré certaines différences, la souche d'éperlans de la rivière aux Rats appartient à la même lignée évolutive que celles du lac Saint-Jean; son utilisation ne contreviendrait donc pas aux principes fondamentaux de la conservation de la biodiversité



sité (Louis Bernatchez et Robert St-Laurent, Université Laval, 2002).

La Corporation a aussi participé directement à certains travaux de la direction régionale de Faune et Parcs Québec concernant la montaison et la fraye de l'éperlan dans la rivière Péribonka. Cette contribution en nature a totalisé près de 10 000 \$.

Description technique de l'AFC du lac Saint-Jean

Le **lac Saint-Jean**, incluant les baies, marais, marécages et étangs jusqu'à la ligne des hautes eaux modifiées du lac, fixée à la cote d'altitude géodésique 101,84 m (17,5 pi) sur l'échelle du quai de Roberval.

La **Grande Décharge** en amont des barrages de l'Île Maligne (barrages d'Alcan), incluant les eaux de ses tributaires à l'intérieur de la route 169 (ruisseau Rouge, ruisseau des Chicots, ruisseau des Harts et rivière Mistouc).

La **Petite Décharge** en amont des structures de rétention du lac Saint-Jean (évacuateurs d'Alcan).

La **rivière Belle-rivière** sur une longueur de 8,7 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu'au barrage situé en aval du pont du rang Sainte-Anne.

La **rivière Couchepaganiche** sur une longueur de 0,6 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu'au pont de la route 169 à Métabetchouan.

La **rivière Métabetchouane** sur une longueur de 6,6 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu'au barrage du Trou de la Fée.

La **rivière Ouiatchouan** sur une longueur de 0,8 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu'au pied du premier rapide situé en amont du pont de la route 169 à Val-Jalbert.

La **rivière Ashuapmushuan** sur une longueur de 80,0 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu'aux Chutes de la Chaudière.

La **rivière aux Saumons** sur une longueur de 47,0 km, de son embouchure dans la rivière Ashuapmushuan jusqu'à la chute située à 400 m en amont de l'embouchure du ruisseau du Pied des Chutes.

La **rivière Pémonca** sur une longueur de 8,0 km, de son embouchure dans la rivière Ashuapmushuan jusqu'à la première chute située à l'ouest de la route 167, près du poste d'accueil sud de la réserve faunique Ashuapmushuan.

L'AFC du lac Saint-Jean comprend les plans d'eau décrits ci-après.

Ces plans d'eau et les limites de l'AFC sont illustrés sur la carte en pages centrales.

La **rivière du Cran** sur une longueur de 6,5 km, de son embouchure dans la rivière Ashuapmushuan jusqu'à la première chute située à l'ouest de la route 167, près de l'embouchure du lac Menetou.

La **rivière Ticouapé** sur une longueur de 6,2 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu'au pont de la route 373 à Saint-Méthode.

La **rivière Mistassini** sur une longueur de 54,0 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu'à la Onzième Chute.

La **rivière Mistassibi** sur une longueur de 2,0 km, de son embouchure dans la rivière Mistassini jusqu'au pont de la route 169 à Mistassini.

La **rivière aux Rats** sur une longueur de 0,6 km, de son embouchure dans la rivière Mistassini jusqu'au pont du rang Saint-Luc.

La **rivière Ouasiemsca** sur une longueur de 88,0 km, de son embouchure dans la rivière Mistassini jusqu'à la chute située à 25 km en amont de l'embouchure de la décharge du lac Rond.

Le **lac à Jim**, de son embouchure dans la rivière Micosas jusqu'au pont de la rivière Croche situé à l'extrémité sud-est du lac.

La **rivière Micosas** sur une longueur de 14,5 km, de son embouchure dans la rivière Ouasiemsca jusqu'à la chute située à 1 km en amont de l'embouchure de la rivière aux Dorés.

La **rivière Péribonka** sur une longueur de 22,0 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu'au barrage de Chute à la Savane.

La **Petite rivière Péribonka** sur une longueur de 59,5 km, de son embouchure dans la rivière Péribonka jusqu'à la limite sud de la ZEC des Passes.

Conseil d'administration 2003–2004

PRÉSIDENT

M. Stéphane Dufour

Représentant des pêcheurs, secteur Lac-Saint-Jean-Est

VICE-PRÉSIDENT

M. Fernand Bilodeau

Délégué de la FQF 02, secteur Lac-Saint-Jean-Est

SECRÉTAIRE

M. Réjean Gaudin

Représentant de l'industrie hydroélectrique

TRÉSORIER

M. Martin Boudreault

Représentant des pêcheurs, secteur Maria-Chapdelaine

M. René Mercier

Représentant des pêcheurs, secteur Domaine-du-Roy

M. Mishell Potvin

Représentant des pêcheurs, secteur Saguenay

M. Claude Duchesne

Représentant des villégiateurs, secteur Lac-Saint-Jean-Est

M. Jean-Yves Bouchard

Représentant des villégiateurs, secteur Domaine-du-Roy

Mme Monique Fortin-Marcil

Représentante des villégiateurs, secteur Maria-Chapdelaine

M. Marc Friolet

Délégué de la FQF 02, secteur Domaine-du-Roy

M. Alain Gagnon

Délégué de la FQF 02, secteur Maria-Chapdelaine

M. Gérald Scullion

Délégué de la MRC Lac-Saint-Jean-Est

M. Claude Potvin

Délégué de la MRC Domaine-du-Roy

M. Jacques Potvin

Délégué de la MRC Maria-Chapdelaine

Mme Marion Fournier

Représentante de l'industrie touristique

M. Michel Bouchard

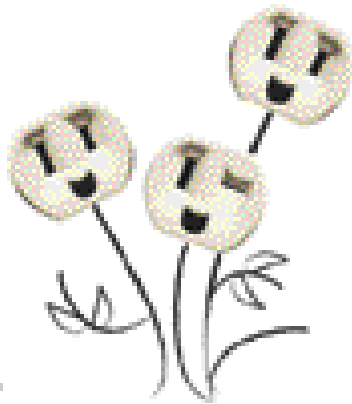
Déléguée des commerçants

Postes vacants

Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean
Industrie forestière

La Corporation salue et remercie ses partenaires financiers en 2002–2003 !





Hydro-Québec est heureuse de contribuer à la sauvegarde de l'éperlan arc-en-ciel au lac Saint-Jean.



Production préliminaire de jeunes éperlans au moyen d'incubateurs, dans un chenal de fraye aménagé près de l'embouchure de la rivière Métabetchouane à Desbiens. La production a débuté en 2003 et elle se poursuivra durant quelques années. On espère développer ainsi de meilleurs sites de reproduction pour l'éperlan au lac Saint-Jean.

**Corporation L'Activité Pêche
Lac-Saint-Jean**

95, boul. Panoramique, suite 106
Dolbeau-Mistassini (Qc) G8L 5G8

Tél. : (418) 276-2527

Sans frais : 1-888-866-2527

Télec. : (418) 276-8727

Courriel : lactivitepeche@qc.sira.com

